

ÉDITIONS GALAAD

Inquisitiô

(Le message des trois anges) tome III

*La réalité de l'attaque de la petite corne de
Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps
de la prophétie. Partie prophétique*

(Version revue et complétée – réédition)

**Livret 3 : La réalité de la loi que Dieu a magnifiée en son
fils Jésus-Christ**

*1^{re} édition collector : l'Amour des Cieux
pour le salut du peuple chrétien*

IMPORTANT :

Livre gratuit ne peut être vendu.

Kenny Ronald MARGUERITE

Table des matières

° 1 - Présentation des livrets.....	6
- 1.1. Contenu des livrets :.....	11
° La réalité des temps dans la tragédie des siècles.....	14
° 2 - La réalité de la loi que Dieu a magnifiée en son fils Jésus-Christ.....	15
- 2.1. Application pratique de la loi royale qui fut accomplie en Jésus-Christ.....	33
° 3 - Une lumière pour l'avenir.....	61
° 4 - Présentation du livre "Inquisitiô (Le message des trois anges), tome IV, La réalité de l'attaque du faux prophète et de l'agneau bestial apocalyptique contre la loi de Dieu et la prophétie. (Version revue et complétée - réédition)"	78

Remerciements à mon amie Mme Nicole MARIE-LOUISE

Avant de vous parler d'elle, j'aimerais vous inviter à faire un arrêt afin de vous présenter une réalité qui est directement liée au texte de [*Romains 13 verset 7*].

Ce texte nous invite, entre autres, à rendre l'honneur à qui il doit revenir. Sur la base de ce texte, je m'en vais vous parler de mon amie Nicole, et pour ce faire, je vous dirais qu'elle a collaboré à tous mes livres, dont celui-ci, en donnant une forme à mes mots et en magnifiant mes idées sans les altérer.

C'est elle qui donne un sens à mes idées et parvient à retranscrire fidèlement ma pensée en lui donnant un ton plus léger.

Pourtant, elle a œuvré, et œuvre encore, tout en sachant que ces livres seront offerts gratuitement au format numérique.

L'aide précieuse qu'elle m'apporte n'est donc pas intéressée, car elle agit uniquement par amour de Dieu, par passion pour l'écriture et pour me soutenir.

En retour, pour tout ce temps accordé gracieusement, je vous demande de la porter, ainsi que sa famille dans la prière et que votre bénédiction leur soit accordée, au nom puissant de Jésus-Christ notre Seigneur et maître.

Dédicace à ma fille

Ce livre est pour toi, ma petite princesse, ma fille Laëlou. Par ces lignes, je veux te dire que je t'aime !

Puissent ces pages, telle une ancre, t'enraciner dans le Seigneur. Tu es dans ma vie, tels un rêve éternel et une vision édénique, même si les circonstances ne m'ont pas toujours permis de te l'exprimer.

Ces lignes, je te les destine afin que tu puisses en tout temps connaître la vérité qui, en Jésus-Christ éclaire et libère. Puisse ce livre être pour toi un guide conduisant vers d'éternité.

L'objectif étant que tu sois une lumière édénique sur la montagne céleste !

Je glorifie le Seigneur pour t'avoir permis de grandir en sagesse en te dotant d'une belle âme. Puisse l'amour de la vérité manifestée en l'Éternel toujours être ta priorité. Ne baisse jamais l'échine devant l'injustice ! Tu seras ainsi victorieuse.

ÉDITIONS GALAAD



(De plume et d'action)

*La culture est le levier permettant
aux Hommes de prétendre à
l'excellence.
Ne la négligeons pas.*

Copyright © 2023 ÉDITIONS GALAAD
Californie 97232 Le LAMENTIN (MARTINIQUE)
<http://kenny-ronald-marguerite.com>

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction,
intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

L'auteur est seul propriétaire des droits
et responsable du contenu de ce livre.

1 Présentation des livrets

Pour entrer dans le vif du sujet, je vous dirais qu'actuellement, sous le voile de l'invisible se jouent des tragédies dont les répercussions pour l'humanité sont pires que celles que contaient autrefois les Grecs.

En effet, il s'agit de la mort du plus grand nombre, aussi bien de façon littérale que spirituelle. Pour la mort physique, vous ne me contredirez certainement pas, car toute l'humanité est, depuis plus de deux ans « *sous le joug* » du mortel *Corona virus*.

Ce fléau a fait et fait encore des ravages sur toute la surface de la terre, retenant en otage toutes les nations et décimant des peuples.

Face à cette situation dramatique et inédite, les questions affluent :

D'où vient cette maladie ? Est-ce un virus qui a pris naissance dans la nature et qui a muté ? Ou encore, est-ce une arme chimique, créée intentionnellement ? Et si c'est le cas, pourquoi ce virus est-il dans la nature ?

A-t-il été lâché par inadvertance, ou fait-il partie d'un complot d'un groupe obscur destiné à détruire une grande partie de l'humanité ?

N'étant pas scientifique ou un investigateur des services secrets, je ne puis vous répondre, néanmoins, l'auteur de toutes les maladies et calamités qui frappent le monde est connu. Pour découvrir son identité, je vous invite à lire les textes de [Job 1] et [Job 2].

Dans ces lignes, nous voyons comment Satan a tué les enfants de Job. Pour ce faire, il a utilisé les grands vents afin de cogner de façon simultanée sur les quatre coins de la maison où ils étaient réunis.

Le démon a aussi œuvré par le biais de peuplades sanguinaires afin de tuer les serviteurs de Job en vue de voler ses troupeaux.

Nous découvrons aussi comment le diable maîtrise et utilise les maladies, il a frappé Job d'un ulcère qui lui a laissé des plaies sur toute la surface de son corps.

Dans [Matthieu 24] et [Luc 21 versets 10-36], nous apparaissent les signes des derniers temps, *les guerres, les maladies, les famines, etc.* En lisant cela, nous comprenons que c'est le démon qui est aux manettes.

La raison d'être de toutes ces choses devant marquer la fin du monde et que nous vivons en ce siècle est que le démon est déchaîné, car il sait qu'il lui reste peu de temps, c'est pour cela que tel un lion affamé il est impitoyable.

Le démon est toujours à l'œuvre quand il y a « *un mauvais coup dans l'air* », il fera bientôt s'abattre sur toute l'humanité une autre tragédie bien pire que la *Covid 19*, c'est de la marque de la bête qu'il s'agit !

Celle-ci sera spirituelle et entraînera la perte de millions d'individus.

Le sort réservé à ceux qui recevront cette marque sera de brûler dans *l'étang de feu et de soufre*, les autres qui ne l'auront pas ne pourront « *ni acheter ni vendre* » et seront tués par une entité inique, représentée par un agneau apocalyptique à deux cornes.

Seuls les « *saints* » seront épargnés ! Nous le verrons. Cet être éminemment étrange, bien que se soit lui qui donne la marque de la bête, n'en est pas le détenteur.

Celui qui l'est, c'est une bête à sept têtes et dix cornes, qui est au service du démon. La marque de la bête est donc par extension la marque du démon ! Il apparaît ainsi que deux choix seront bientôt proposés à toute l'humanité :

Le premier consiste à recevoir la marque de la bête qui s'acquiert en portant révérence au diable, en rejetant le Seigneur ou sa Parole. Le deuxième choix est de demeurer fidèle à Dieu et d'être scellé par le Saint-Esprit pour éviter l'emprise du démon et de ses sbires.

Ceci est le cœur du message des trois anges apocalyptiques exhortant à sortir de Babylone, où les oeuvres de l'agneau bestial à deux cornes sont pratiquées.

Ceci conduit, nous l'avons vu, à recevoir la marque de la bête, sans laquelle nul ne peut ni acheter ni vendre.

Nous verrons aussi comment, au fil des siècles, le peuple de Dieu, la belle et délicate épouse du Seigneur, en est venue à copuler avec la bête et pire, comme une courtisane, elle a conçu pour son amant inique des enfants illégitimes.

Dans ces lignes nous lèverons aussi le voile sur l'identité de Babylone (*la sulfureuse cavalière qui monte une bête écarlate*).

Nous décrypterons en outre, la réalité cachée derrière la marque de la bête qui, dans le livre de l'Apocalypse, semble sortir de nulle part afin de corrompre le plus grand nombre.

Pour beaucoup, il s'agirait d'une puce implantée, notamment par le biais des vaccins contre la *covid 19*. Cependant, est-ce bien ce que nous dit la Bible à ce propos ?

Nous le verrons ! Nous analyserons aussi, la réalité littérale qui se cache derrière les symboles « *vendre et acheter* » indissociables de la marque de la bête. Ici, est-ce d'argent, au sens littéral, dont il est question ?

Ne s'agit-il pas plutôt de symboles prophétiques, présentant une toute autre réalité, qui n'est nullement monétaire ?

Nous le verrons ! En outre, nous ferons aussi une étude sur la nature et les modalités d'obtention du sceau de Dieu – sans lequel nul ne pourra avoir accès à son Royaume.

Le sceau de Dieu et de Christ étant directement liés à l'obéissance aux Saintes Écritures, nous verrons dans un premier temps la place qu'occupe la loi de Dieu et tout particulièrement le sabbat dans le grand conflit cosmique.

Ce dernier oppose Satan et ses anges déchus (*démons*), à Dieu ainsi qu'à ses saints anges et au peuple élu du Seigneur.

Le plus grand besoin du démon est de ne pas être jugé, c'est pour cela que son objectif suprême est de séduire les enfants fidèles de Dieu, dès que cette possibilité lui est offerte [*Matthieu 24 verset 24*].

Cette démarche du diable a un but premier, celui de rendre inéligible le peuple de Dieu, car c'est lui qui devra le juger.

Pour arriver à ses fins, il a « *infiltré* » au sein du peuple de Dieu, ses serviteurs qui, tout en le servant, donnent le visage de sainteté [1 Corinthiens 6 versets 2-3], [2 Corinthiens 11 versets 13-15].

Le plus puissant, le plus virulent et le plus sanglant de ses serviteurs est présenté prophétiquement comme une *petite corne, qui martyrisera, spoliera et tuera*, le peuple de Dieu. Sa mission sera en outre d'essayer de changer les temps et la loi [Daniel 7 versets 23-27].

Nous découvrirons comment les plans que le diable a fomentés en vue de retirer des mains du peuple de Dieu ces deux armes puissantes que sont la loi et les temps – ces temps qui nous le verrons, sont en fait ceux de la prophétie – se sont pleinement réalisés par l'entremise de son puissant serviteur appeler la petite corne.

Les attaques de cet être inique ont pour objectif de rendre inapte le peuple de Dieu à être avec Jésus à son retour.

Pour le comprendre, il faut avant tout savoir que ce peuple que Christ revient chercher, c'est l'Église du reste.

Les points faisant reconnaître ses membres sont qu'ils gardent les commandements du Seigneur (*donc sa Sainte loi*) et qu'ils ont le témoignage de Jésus (*l'esprit de prophétie*).

Nous découvrirons comment l'observation ou non de la loi de Dieu scellera un peuple pour Dieu et un autre pour le démon.

Nous découvrirons aussi comment la loi et la grâce sont complémentaires, elles sont appelées par le Seigneur à subsister au sein de son peuple fidèle. Une fois ces bases établies, nous poursuivrons notre voyage en terre sainte, mais nous ferons un autre type de halte :

Nous nous arrêterons sur les trois jours et les trois nuits les plus importants de toute l'histoire de l'humanité.

Sans eux, nul ne serait sauvé ! Pour ce faire, nous irons au pied de la croix sanglante de Christ à Golgotha, puis dans le tombeau du Roi des rois et nous finirons notre excursion avec la résurrection du Seigneur des seigneurs.

Au travers des textes historiques et prophétiques bibliques, nous allons découvrir le mystère se cachant derrière les trois jours et trois nuits où, tel Jonas dans le ventre de la baleine, Jésus-Christ a dû lui, demeurer au sein de la tombe.

Pour poursuivre, je vous dirais que c'est un extrait d'un livre numérique plus volumineux, qui comporte 572 pages, intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges) tome III, La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie prophétique (Version revue et complétée – réédition)* ».

Si vous souhaitez plus de précisions, lorsque je fais référence à un chapitre, vous pouvez le retrouver dans la version complète du livre.

Enfin, je tiens à préciser que cette version intégrale a été scindée en 16 livrets, dont celui-ci.

Le but de ces livrets est d'être dans un format plus maniable et transportable, en vous apportant un meilleur confort de lecture.

Ils vous permettront également de choisir plus facilement le thème qui vous convient.

Toutefois, ils sont tous mis à votre disposition en version numérique, livrets et livre en version intégrale.

Je vous invite à les télécharger sur mon site :

<https://kenny-ronald-marguerite.com>

Vous pouvez en faire profiter vos proches ou en parler autour de vous.

Bon à savoir :

La version intégrale de ce livre ainsi que ces livrets n'ont été corrigés qu'à 30 % par un professionnel ou par mon amie *Nicole*, il y a donc des fautes dans leurs pages, veuillez m'en excuser.

Devant le faire parvenir au plus vite à ceux à qui il est destiné, et ne pouvant pas terminer sa correction dans l'immédiat, je le fais donc paraître ainsi.

1.1 Contenu des livrets :

- ° **Livret 1** : La raison d'être des messages des trois anges apocalyptiques.....12
 - 1.1. *La raison d'être du message du premier ange apocalyptique* 13

- ° **Livret 2** : La manifestation de la grâce qui fut actée en Jésus-Christ 26
 - 2.1. *Raison d'être du plant du salut par la grâce qui fut acté en Jésus-Christ*..... 30
 - 2.2. *Les modalités mises en place afin de racheter l'homme du prix du péché*..... 41
 - 2.3. *La place qu'occupe la loi dans le grand conflit cosmique qui oppose le diable et ses serviteurs à Dieu et son peuple*.....62
 - 2.4. *La différence entre ceux vivant sous la grâce et ceux vivant sous la loi*..... 71
 - 2.5. *Quelle place la loi est-elle appelée à tenir, en Jésus-Christ, dans la vie de ceux qui sont sauvés par grâce ?*.....82
 - 2.6. *Le commandement mal aimé et sa pérennité dans l'œuvre de Dieu*..... 95

- ° **Livret 3** : La réalité de la loi que Dieu a magnifiée en son fils Jésus-Christ.....108
 - 3.1. *Application pratique de la loi royale qui fut accomplie en Jésus-Christ*..... 126

- ° **Livret 4** : Les modalités bibliques pour l'observation du sabbat.....154
 - 4.1. *ABC des bases bibliques afin d'observer le sabbat*.....155
 - 4.2. *Le sabbat est un lien d'Amour entre les hommes*.....174

– 4.3. Base de l'interdiction de travailler pendant le sabbat et les exceptions.....	183
– 4.4. Nouvelles œuvres d'amour pouvant se réaliser pendant le Sabbat.....	190
◦ Livret 5 : Les contrefaçons sataniques du sabbat.....	210
– 5.1. Le jour du sabbat peut-il être permuté avec un autre jour ?	211
– 5.2. Le sabbat et le décalage horaire.....	220
– 5.3. Différence entre le sabbat (quatrième des dix commandements) et les sabbats (commandement de la loi cérémonielle).....	224
– 5.4. Le non-sens de l'observance, en ce siècle, des anciennes fêtes juives par les chrétiens	229
◦ Livret 6 : L'énigme du jour manquant, des trois jours où Jésus-Christ est resté dans la tombe.....	242
◦ Livret 7 : L'unité indivisible des œuvres du léopard à dix cornes et à sept têtes et de la petite corne.....	260
◦ Livret 8 : Les plans obscurs de la dominatrice des nations.....	296
– 8.1. Nouvelle forme de l'œuvre de l'inique falsificatrice.....	314
◦ Livret 9 : La réalité des temps prophétiques.....	328
– 9.1. Les plans anti-rêves/visions et anti-Loi de Dieu fomentés par la petite corne.....	346
– 9.2. La vraie valeur du temps attaqué par la petite corne.....	354
◦ Livret 10 : La raison d'être du message du deuxième ange apocalyptique.....	366
◦ Livret 11 : Les réalités prophétiques présentant l'identité de l'agneau bestial d'apocalypse 13.....	398

- ° **Livret 12** : Matérialisation littérale de l'union inique de l'agneau bestial et de la bête à sept têtes et dix cornes.....421
- ° **Livret 13** : La réalité du faux prophète, qui est, au service de la bête apocalyptique serviteur du démon.....443
- ° **Livret 14** : A qui profite la falsification de la prophétie.....461
- ° **Livret 15** : La raison d'être du message du troisième ange apocalyptique.....475
 - 15.1. *Les modalités du scellement des deux peuples (celui de Dieu et celui de la bête)*.....478
 - 15.2. *La réalité prophétique qui se cache derrière les symboles « acheter » et « vendre »*.....515
- ° **Livret 16** : La réalité des juges du jugement dernier et les plans subtils du démon par lesquels il cherche à rendre inélégible ces juges547

La réalité des temps dans la tragédie des siècles

« L'un des biens les plus précieux qui existe, et que nous ne pouvons ni vendre, ni acheter c'est le temps. Bien que nous soyons libres d'en jouir comme bon nous semble, nous n'en sommes pas les propriétaires mais des économes à qui Dieu a confié sa gestion.

Le Seigneur a institué divers, types de temps, afin de donner la victoire à ses enfants, sur toutes les forces du mal.

Puissions-nous donc, toujours connaître, ces temps, afin d'être toujours, en temps et en heures et en tout temps, victorieux de tous les sophismes et bastions de l'ennemi de nos âmes, le diable, à qui il ne reste plus de temps, et qui pour en gagner a perverti les temps ».

[Citation de Kenny R MARGUERITE].

2 La réalité de la loi que Dieu a magnifiée en son fils Jésus-Christ

Il est important de comprendre la place de la loi qui a été magnifiée en Jésus-Christ dans la vie de ceux sauvés par grâce.

Comme ils ne sont plus sous la loi, mais sous la grâce et que de ce fait les commandements de la loi sont passés des tables de pierre pour être écrits sur leur cœur, ils ont donc subi une mutation des plus extraordinaires.

Pour vous présenter la réalité qui différencie ceux qui sont sous la loi – qui n’ont point fait alliance avec Jésus-Christ ou qui tout en s’étant liés à lui sont devenus infidèles – de ceux qui sont sous la grâce et ne sont plus sous la loi et en qui elle est gravée, je vais vous donner un exemple qui, je le crois, est des plus parlants. Pour ce faire, nous allons prendre en compte la mutation d’une chenille en papillon :

La chenille est un être souvent repoussant ; elles ont des formes bizarres. Généralement, leur nourriture se compose en grande partie de feuilles. Leurs pires ennemis sont les oiseaux, qui de par leurs capacités à voler ont un temps de réaction bien plus grand que les malheureuses chenilles qui doivent se traîner sur leurs petites pattes boudinées.

Puis, le grand jour de la transformation arrive, elles vont former un cocon dans lequel elles vont subir des transformations des plus extraordinaires. La première –les accros au régime en vue de perdre quelques kilos aimeraient obtenir de tels résultats – de l’obèse chenille qui est entrée dans le cocon, c’est un papillon svelte qui ressortira.

Mais la transformation la plus marquante – Icare en a rêvé –, ce sont ces ailes qui ont poussé. La magnificence de certains papillons diurnes est un vrai régal pour les yeux !

Ainsi, de la repoussante chenille qui est entrée dans le cocon, c'est un animal d'une beauté sans pareille qui en sortira.

Grâce à ces ailes, le papillon est moins exposé à devenir le repas des oiseaux. La nutrition du papillon a aussi changé, car il ne consomme plus de feuille, mais se nourrit généralement du nectar des fleurs. Quand on considère les différences entre une chenille et un papillon, surtout les ailes, on a du mal à croire que c'est du même insecte qu'il s'agit.

Pourtant, nous savons que oui ! Tout en demeurant la même entité de départ, elle a évolué vers autre chose.

La métamorphose de la chenille en papillon est pour moi la base pouvant représenter le changement qui se passe dans celui qui accepte Christ pour son sauveur personnel. Avant sa conversion, il est un être terrestre vil entaché du péché [Romains 7 versets 14-25].

Une fois que le chrétien est lié à Jésus, il devient un être céleste, un enfant de Dieu [Romains 8 versets 14-17].

Désormais, sa condition change, il ne se traîne plus dans la boue du monde, il n'est plus de la terre, mais il est un être spirituel. Ce faisant, ce que l'homme animal – celui vivant loin de Dieu – ne peut entrevoir ou comprendre, celui qui est spirituel, lui, ayant une élévation, maîtrise toutes choses par le Saint-Esprit [1 Corinthiens 2 versets 10-16].

La nourriture que consomme celui qui est spirituel change aussi. Comme Jésus, le chrétien ne vit pas de pain seulement, mais aussi de toute parole qui sort de la bouche du Seigneur [Jean 4 verset 34], [Matthieu 4 verset 4].

Pour poursuivre, je vous pose une question :

Pensez-vous qu'il soit convenable pour ceux qui ont des serres à chenilles de n'y planter que des arbustes qui ne fleurissent pas ? Bien sûr que non, car les chenilles, étant destinées à devenir des papillons, s'il n'y a pas de fleur, elles finiront par mourir de faim.

Ce qui implique que le type de nourriture doit être adapté selon que l'on est un être terrestre – ici la chenille – ou un être céleste – pour notre exemple, le papillon.

Néanmoins, comme ce sont les plantes qui portent à terme les fleurs, il faudra donc que ceux qui ont des serres à papillons puissent planter des végétaux qui ont la capacité de fleurir.

Ce qui fait que durant la phase chenille, les feuilles composeront le repas, puis une fois la mutation en papillon réalisée, ce sont les fleurs qui seront butinées.

La même plante pourra donc nourrir les deux insectes.

Cette réalité est aussi transposable au plan du salut. Avec la venue de Jésus, une transformation radicale se fait au sein du peuple de Dieu.

De chenille terrestre qu'ils étaient, ils deviennent des papillons édéniques. Le Seigneur, qui est omniscient, en vue de cette transformation, a prévu de donner une nourriture qui pourrait nourrir son peuple avant et après sa transformation devant s'effectuer dans son fils Jésus-Christ.

Nous l'avons vu, la nourriture du peuple de Dieu, c'est les Saintes Écritures. Ainsi, d'être terrestre déchu qui devait se nourrir de la loi, en Jésus, le peuple de Dieu devient des êtres spirituels qui désormais non plus cette base nutritionnelle.

Leur nourriture est désormais composée d'un nectar tiré de la loi, mais qui a été remanié afin d'être en adéquation avec ceux sauvés par grâce et qui ont la loi de Dieu vivant en eux.

Voici comment Jésus présente la transformation de la loi :

« Ne pensez pas que je suis venu pour supprimer la loi de Moïse ou l'enseignement des prophètes. Je ne suis pas venu pour les supprimer, mais pour leur donner tout leur sens.

Je vous le dis, c'est la vérité : tant que le ciel et la terre dureront, on ne supprimera rien de la loi.

On ne supprimera ni la plus petite lettre, ni le plus petit détail, et cela jusqu'à la fin du monde.

« Supposons ceci :

Quelqu'un désobéit à un seul commandement, le plus petit de la loi, et il apprend aux autres à désobéir aussi. Eh bien, cette personne-là sera la plus petite dans le Royaume des cieux.

Mais si quelqu'un obéit à la loi et apprend aux autres à obéir aussi, cette personne-là sera importante dans le Royaume des cieux. Oui, je vous le dis, obéissez à la loi mieux que les maîtres de la loi et que les Pharisiens. Sinon, vous n'entrerez pas dans le Royaume des cieux. » [*Matthieu 5 versets 17-20, Bible Parole de vie*].

Jésus déclare ici qu'il n'est pas venu abolir la loi, mais lui donné tout son sens – d'autres version disent pour l'accomplir. Cette réalité nous l'avons déjà étudiée, il a fait, par l'Esprit de Dieu, passer les commandements de la loi des tables de pierre au cœur de ses enfants.

Il dit aussi que jusqu'à la fin du monde – dans d'autres versions, il est précisé, que c'est tant que le Ciel et la Terre existeront –, il ne disparaîtra pas de la loi, pas même la plus petite lettre, ou ni le plus petit détail (*un seul trait de lettre*).

Il précise en outre n'avoir aboli ni la loi ni l'enseignement des prophètes – la version, de la Bible, de Louis Second précise que ce sont les prophètes qui non pas été aboli. Ce qui implique que tant que notre système planétaire existera, la loi et les prophètes perdureront.

Dès lors, celui qui supprimera le plus petit des commandements, et enseignera à le faire, sera appelé le plus petit dans le royaume de Dieu.

Il est à noter que cette déclaration atteste que Jésus n'a point aboli le sabbat qui est le quatrième des dix commandements, ça nous le verrons tout à l'heure ! Il est intéressant de noter que c'est la loi de Moïse que cette version de la Bible met en exergue et déclare qu'elle subsistera jusqu'à la fin de ce système de choses où nous vivons.

Il est à noter que les dix commandements, ainsi que la loi qui porte son nom ont toutes les deux été donné à Moïse par Seigneur. Pour beaucoup, la loi qui est présentée dans ce texte n'est que les dix commandements.

Ce qui est pour moi une erreur, car dans ce texte biblique, après avoir établi ces bases, Jésus donne ensuite des exemples concrets de cet accomplissement de la loi – auquel il est venu donner tout son sens –, et qui sont tirés soit des dix commandements, soit de la loi dite de Moïse, soit des deux lois.

En lisant la suite de ce chapitre, de l'Évangile de Matthieu, nous trouvons des exemples concrets de l'évolution de ces lois.

Afin de le découvrir nous étudierons maintenant, les versets qui suivent [*Matthieu 5 versets 21-22, 27-28, 31-42*].

Dans ce texte, nous voyons comment l'amour, le respect que nous devons porter aux autres donne une nouvelle lumière à l'unité intrinsèque qui lie *les dix commandements à la loi morale que Dieu donna à Moïse*.

Après avoir présenté la pérennité de la loi, le premier exemple que prend Jésus est un *commandement* qui a sa base dans les deux lois. C'est ce que nous découvrons ici : « **Vous avez appris qu'on a dit à vos ancêtres : “Tu ne dois tuer personne. Celui qui tue quelqu'un, on l'amènera devant le juge.” Mais moi, je vous dis :**

Si quelqu'un se met en colère contre son frère ou sa sœur, on l'amènera devant le juge. Si quelqu'un dit à son frère ou à sa sœur :

“Imbécile !”, on l'amènera devant le tribunal. Si quelqu'un insulte son frère ou sa sœur, cette personne mérite la terrible punition de Dieu. » [*Matthieu 5 versets 21-22, Bible Parole de vie*].

Ici est présenté le sixième des dix commandements, qui interdit de tuer. Voici ce que dit cette loi : « **Ne tue personne.** » [*Exode 20 verset 13, Bible Parole de vie*].

Outre cette loi, Jésus présente aussi la loi de Moïse qui stipule que ce sont les juges qui sont habilités à juger et à punir les crimes et les délits. Lisons ceci pour en prendre connaissance :

« **Si une cause relative à un meurtre, à un différend, à une blessure, te paraît trop difficile à juger et fournit matière à contestation dans tes portes, tu te lèveras et tu monteras au lieu que l'Éternel, ton Dieu, choisira. Tu iras vers les sacrificateurs, les Lévites, et vers celui qui remplira alors les fonctions de juge ;**

Tu les consulteras, et ils te feront connaître la sentence.

Tu te conformeras à ce qu'ils te diront dans le lieu que choisira l'Éternel, et tu auras soin d'agir d'après tout ce qu'ils t'enseigneront. Tu te conformeras à la loi qu'ils t'enseigneront et à la sentence qu'ils auront prononcée ;

Tu ne te détourneras de ce qu'ils te diront ni à droite ni à gauche. » [*Deutéronome 17 versets 8-11, Bible Louis Segond*].

Dans ce premier cas, Jésus a fait un jumelage de deux lois, les *dix commandements* et *celle de Moïse* afin d'établir un commandement unique de sa loi d'amour. Mais il a aussi utilisé soit l'une ou l'autre de ces lois afin d'établir sa nouvelle loi. Ainsi, Il prend aussi le cas de l'adultère, qu'il présente sous un jour nouveau.

C'est ce que nous découvrons dans cette autre portion du texte de Matthieu : « **Vous avez appris qu'on a dit à nos ancêtres : “Ne commets pas d'adultère.”** »

Mais moi, je vous dis : celui qui regarde la femme d'un autre avec envie, celui-là, dans son cœur, a déjà couché avec cette femme. » [*Matthieu 5 versets 27-28, Bible Parole de vie*].

C'est le septième des dix commandements qui interdit l'adultère. Voici comment à l'origine cette réalité était notifiée : « **Ne commets pas d'adultère.** » [*Exode 20 verset 14, Bible Parole de vie*].

Alors qu'auparavant l'adultère était constaté une fois l'acte consommé, maintenant Jésus établit que dès que nous prenons plaisir à une pensée sexuelle concernant une femme qui n'est pas notre épouse que le péché est consommé.

Il va aussi parler dans de la base devant gérer le divorce. Pour le découvrir cet portion de notre texte de base : « **Vous vous souvenez de l'Écriture qui dit : 'Si quelqu'un divorce de sa femme, qu'il le fasse légalement, en lui donnant les papiers du divorce et ses droits légaux' ?** »

Trop d'entre vous utilisent ce texte comme une couverture pour l'égoïsme et le caprice, prétendant être justes juste parce que vous agissez "légalement".

S'il vous plaît, ne faites plus semblant. Si vous divorcez de votre femme, vous êtes responsable d'en faire une femme adultère (à moins qu'elle ne l'ait déjà fait par sa promiscuité sexuelle).

Et si vous épousez une telle femme divorcée et adultère, vous êtes automatiquement un adultère vous-même.

Vous ne pouvez pas utiliser une protection juridique pour masquer un échec moral. » [Matthieu 5 versets 31-32, Bible The Message "MSG" (traduit en Français à partir du texte original anglais)].

Pour moi cette version anglaise de la Bible est celle qui donne toute l'essence de ce que Jésus a déclaré. Sinon, ici c'est les prescriptions établies dans la loi de Moïse qu'il utilisera.

Voici ce qui avait été établi en la matière : « **Lorsqu'un homme aura pris et épousé une femme qui viendrait à ne pas trouver grâce à ses yeux, parce qu'il a découvert en elle quelque chose de honteux, il écrira pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, il la renverra de sa maison.** » [*Deutéronome 24 verset 1, Bible Louis Segond*].

La loi permettait qu'un homme, juste parce qu'il avait pris son épouse en aversion, donc ne la trouvait plus à son goût, pouvait lui adresser une lettre de divorce. Jésus casse cette loi qui était discriminatoire pour les femmes et la ré-axe en présentant le divorce comme devant ne se faire que pour adultère.

Et ce faisant, si elle n'est pas adultère et qu'il la répudie, il l'expose à le devenir, ainsi que son futur mari. Dans ce texte qui suit Jésus complète ce que nous venons de voir : « *Les pharisiens l'abordèrent et, pour lui tendre un piège, ils lui dirent : « Est-il permis à un homme de divorcer de sa femme pour n'importe quel motif ? » Il répondit :*

« **N'avez-vous pas lu que le Créateur, au commencement, a fait l'homme et la femme et qu'il a dit: C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et les deux ne feront qu'un ? Ainsi, ils ne sont plus deux mais ne font qu'un. Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni.** »

« **Pourquoi donc, lui dirent-ils, Moïse a-t-il prescrit de donner une lettre de divorce à la femme lorsqu'on la renvoie ?** » Il leur répondit :

« **C'est à cause de la dureté de votre coeur que Moïse vous a permis de divorcer de vos femmes; au commencement, ce n'était pas le cas.**

Mais je vous le dis, celui qui renvoie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, et qui en épouse une autre commet un adultère, [et celui qui épouse une femme divorcée commet un adultère]. » [Matthieu 19 versets 3-9, Bible Segond 21].

Ici, Jésus présente la prescription du divorce établi par Moïse comme ayant été mis en place à cause du manque d'amour (*la dureté du cœur*), et réaffirme que le divorce ne peut être conclu qu'à cause d'adultère. Il précise en outre, que tout remariage d'une personne qui a divorcé par complaisance est un acte le rendant adultère.

Il est à noter qu'il existe aussi des raisons permettant le remariage. Le texte de [Matthieu 19 verset 29] présente ceux qui ont perdu leur conjoint à cause du nom du Seigneur comme en recevant un nouveau.

Si votre épouse ou votre époux vous quitte parce que vous avez choisi de servir le Seigneur, vous êtes libre de vous remarier.

Dans [1 Corinthiens 7 versets 12-16], nous découvrons que les chrétiens qui sont mariés à des non-croyants et dont le conjoint décide de demander le divorce sont libres et peuvent donc se remarier, sans être adultères.

Le texte de [1 Corinthiens 6 verset 16], quant à lui, présente le lien qui fait que deux chairs ne deviennent qu'un comme étant la sexualité.

Ainsi, un mariage où il n'y a pas eu consommation, où le sexe a uni les deux époux – par choix ou un état de santé empêchant l'acte sexuel a été sciemment caché avant le mariage – peut être dissout, et les époux peuvent se remarier.

Le texte de [1 Corinthiens 7 versets 10-11], nous présente aussi une autre réalité qui permet le divorce.

Ici nous découvrons que le Seigneur permet qu'un couple – où les choses ne vont plus – de pouvoir se séparer. Néanmoins, il demeure toujours marié, ainsi, si l'un des deux à, durant ce temps de séparation des relations sexuelles avec une tierce personne, il devient adultère.

Ce faisant, le lien divin, qui les unissait en faisant d'eux une seule chair est rompu. Ainsi, comme dans tout cas d'adultère le divorce peut être prononcé. Sinon, avez-vous remarqué que Jésus a apporté un grand changement dans la loi de Moïse destinée à gérer le divorce ?

Dans sa version première, il était principalement axé sur le bon vouloir de l'époux, qui pouvait à sa guise divorcer et se remarier.

Dans la nouvelle loi de Dieu qui a été magnifié en Christ, le Seigneur présente aussi la responsabilité de l'homme marié qui voudrait divorcer, sans que son épouse ne soit adultère.

S'il choisit, dans un tel contexte, de divorcer et qu'il se remarie, il commet un adultère, alors que dans la première monture de la loi, il aurait dans ce cadre pu se remarier.

Il est important de comprendre qu'avant que Christ ne commence son ministère, la condition des femmes n'était pas enviable !

Le machisme était monnaie courante, il permettait aux hommes d'agir de façon discriminatoire envers les femmes. Nous avons un exemple concret de cette réalité dans [Jean 8 versets 3-11], qui conte l'histoire de la femme qui avait été surprise en flagrant délit d'adultère.

Afin de confondre Jésus, les Scribes et les Pharisiens amenèrent devant lui cette femme, pour qu'il puisse la juger. Dans leur plaidoirie, ils précisent que Moïse dans sa loi demande de lapider une telle femme. En cela, ils ne mentaient pas, car voici ce que stipulait la loi :

« Si un homme, qui a pris une femme et est allé vers elle, éprouve ensuite de l'aversion pour sa personne, s'il lui impute des choses criminelles et porte atteinte à sa réputation, en disant : J'ai pris cette femme, je me suis approché d'elle, et je ne l'ai pas trouvée vierge [...]

Mais si le fait est vrai, si la jeune femme ne s'est point trouvée vierge, on fera sortir la jeune femme à l'entrée de la maison de son père ; Elle sera lapidée par les gens de la ville, et elle mourra, parce qu'elle a commis une infamie en Israël, en se prostituant dans la maison de son père.

Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi. Si l'on trouve un homme couché avec une femme mariée, ils mourront tous deux, l'homme qui a couché avec la femme, et la femme aussi. Tu ôteras ainsi le mal du milieu d'Israël. » [Deutéronome 22 versets 13-14, 20-22, Bible Louis Segond].

Cette loi stipulait qu'une vierge ou une femme mariée qui couchait avec un homme hors des liens du mariage devait être lapidée.

Ce que les Scribes et les Pharisiens demandaient avait donc un fondement législatif.

Néanmoins, quand vous lisez le récit de cette femme qui est présentée devant Jésus afin d'être lapidée, ainsi que le stipule la loi en la matière, ne trouvez-vous rien d'étrange ? Noté que l'accusation ne présente pas ici des auto-attouchements sexuels que cette femme aurait commis, mais un adultère ! Ce faisant, où est son amant ?

La loi demandait de lapider les deux partenaires. Si cette femme avait été surprise en pleine action, où était passé Monsieur ? Lui aussi aurait dû être présenté afin que la sentence puisse lui être appliquée.

Pour changer la situation des femmes face au machisme des hommes, le Seigneur a fait de celles qui font alliance avec lui, les égales des hommes. Lisons ce texte en vue de nous imprégner de cette réalité : **« Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme ; car tous vous êtes un en Jésus-Christ. »** [Galates 3 verset 28, Bible Louis Segond].

La loi de Christ est venue pour amener une réforme radicale, destinée à établir un équilibre en rendant tous les êtres humains égaux et cela qu'importent leur sexe ou leur race. C'est une loi d'amour et de Justice destinée à établir et maintenir, l'équité en tout.

Après cette promenade matrimoniale, revenons à notre étude, nous allons maintenant nous intéresser à ce que Jésus nous enseigne sur les serments que nous faisons au nom du Seigneur. C'est ce que présente cette portion de notre texte de base : **« Vous avez encore appris qu'il a été dit à nos ancêtres : « Tu ne rompras pas ton serment ;**

Ce que tu as promis avec serment devant le Seigneur, tu l'accompliras. » *Eh bien, moi je vous dis de ne pas faire de serment du tout. Ne dites pas : « Je le jure par le ciel », car le ciel, c'est le trône de Dieu. Ou : « J'en prends la terre à témoin », car elle est l'escabeau où Dieu pose ses pieds. Ou : « Je le jure par Jérusalem », car elle est la ville de Dieu, le grand Roi. Ne dites pas davantage :*

« Je le jure sur ma tête », car tu ne peux pas rendre un seul de tes cheveux blanc ou noir. Dites simplement « oui » si c'est oui, « non » si c'est non. Tous les serments qu'on y ajoute viennent du diable. » [Matthieu 5 versets 33-37, Bible Semeur].

Ce que Jésus expose dans ce texte a pour base et la loi de Moïse et les dix commandements.

Voici ce qui est stipulé en la matière dans la loi de Moïse : « **Ne prononcez pas de faux serment sous le couvert de mon nom : tu profanerais le nom de ton Dieu. C'est moi, le SEIGNEUR.** » [*Lévitique 19 verset 12, Traduction oecuménique de la Bible (2010)*].

En outre, voici ce que le troisième des dix commandements préconise : « **Tu n'utiliseras pas le nom de l'Éternel ton Dieu pour tromper, car l'Éternel ne laisse pas impuni celui qui utilise son nom pour tromper.** » [*Exode 20 verset 7, Bible Semeur*].

Ces deux lois permettaient de s'engager en faisant un serment au nom du Seigneur, mais il fallait tenir à sa parole. Jésus a présenté la nouvelle base que cette loi prend en lui et qui est :

Que ton oui soit « OUI » et que ton nom soit « NON ». Ici, il appelle chacun de nous à être responsable de sa parole. Tout en sachant que nous serons jugés pour tout ce qui sortira de notre bouche [Matthieu 12 versets 36-37].

Dans la suite de son sermon sur la montagne, Jésus va présenter la loi du Talion, il mettra l'emphase sur ce qui avait été acté dans ce cadre, ainsi que ce qu'il en advient au sein de sa loi d'amour. Découvrons cette réalité en lisant cet autre extrait : « **Vous avez appris qu'il a été dit : oeil pour oeil, et dent pour dent.**

Mais moi, je vous dis de ne pas résister au méchant. Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui aussi l'autre.

Si quelqu'un veut plaider contre toi, et prendre ta tunique, laisse-lui encore ton manteau. Si quelqu'un te force à faire un mille, fais-en deux avec lui. » [Matthieu 5 versets 38-41, Bible Louis Second].

La première partie de ce texte présente une prescription qui faisait partie de la loi de Moïse. Voici comment elle fut promulguée dans l'Ancien Testament : « *Si quelqu'un blesse son prochain, il lui sera fait comme il a fait : **Fracture pour fracture, oeil pour oeil, dent pour dent ; Il lui sera fait la même blessure qu'il a faite à son prochain.*** » [*Lévitique 24 versets 19-20, Bible Louis Second*].

En place de cette loi basée sur le droit de se venger, le Seigneur appelle à ne pas rendre le mal pour le mal et ne pas résister au méchant. Néanmoins, la Parole de Dieu ne nous laisse pas démunis et nous offre une autre perspective que nous trouvons dans ce texte :

« Bénissez ceux qui vous persécutent, bénissez et ne maudissez pas. [...] Ne rendez à personne le mal pour le mal. Recherchez ce qui est bien devant tous les hommes. Si cela est possible, dans la mesure où cela dépend de vous, soyez en paix avec tous les hommes.

Ne vous vengez pas vous-mêmes, bien-aimés, mais laissez agir la colère de Dieu, car il est écrit :

C'est à moi qu'appartient la vengeance, c'est moi qui donnerai à chacun ce qu'il mérite, dit le Seigneur.

Mais si ton ennemi a faim, donne-lui à manger, s'il a soif, donne-lui à boire, car en agissant ainsi, tu amasseras des charbons ardents sur sa tête. Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais sois vainqueur du mal par le bien. » [Romains 12 versets 14, 17-21, Bible Segond 21].

Complétons avec ce texte : **« Mais, si quelqu'un scandalisait un de ces petits qui croient, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui mît au cou une grosse meule de moulin, et qu'on le jetât dans la mer. » [Marc 9 verset 42, Bible Louis Segond].**

Le Seigneur nous promet de nous défendre lui-même. En retour nous devons donner de l'amour à ceux qui nous font du tort.

L'objectif étant qu'il se repente et soit sauvé. Car ils ne sont pas nos ennemis, mais notre véritable adversaire, c'est le démon et son engeance [Éphésiens 6 verset 12].

Nous allons considérer un dernier point du sermon que Jésus a donné sur la montagne et qui présente l'aide financière que nous devons porter aux autres. Voici ce qu'il déclare à ce propos :

« Donne à celui qui te demande, et ne te détourne pas de celui qui veut emprunter de toi. » [Matthieu 5 verset 42, Bible Louis second].

Ici c'est de bienfaisance dont il s'agit ! Voici ce que nous pouvons lire à ce propos dans l'ancien Testament :

« S'il y a chez toi quelque indigent d'entre tes frères, dans l'une de tes portes, au pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne, tu n'endurciras point ton coeur et tu ne fermeras point ta main devant ton frère indigent. Mais tu lui ouvriras ta main, et tu lui prêteras de quoi pourvoir à ses besoins.

Garde-toi d'être assez méchant pour dire en ton coeur : La septième année, l'année du relâche, approche ! Garde-toi d'avoir un oeil sans pitié pour ton frère indigent et de lui faire un refus.

Il crierait à l'Éternel contre toi, et tu te chargerais d'un péché. Donne-lui, et que ton coeur ne lui donne point à regret ; car, à cause de cela, l'Éternel, ton Dieu, te bénira dans tous tes travaux et dans toutes tes entreprises. Il y aura toujours des indigents dans le pays ;

C'est pourquoi je te donne ce commandement : Tu ouvriras ta main à ton frère, au pauvre et à l'indigent dans ton pays. » *[Deutéronome 15 versets 7-11, Bible Louis Segond].*

Ce que déclare Jésus est donc issu de la loi de Moïse. Une fois cette loi magnifiée en lui, il donne ceci :

« Si quelqu'un possède les biens du monde, et que, voyant son frère dans le besoin, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui ?

Petits enfants, n'aimons pas en paroles et avec la langue, mais en actions et avec vérité » *[1 Jean 3 versets 17-18, Bible Louis Segond].*

Ce texte présente la libéralité dont nous faisons ou non preuve comme venant de l'état de notre coeur. Il est un vecteur qui détermine si l'amour de Dieu demeure en nous ou non.

Nous ne devons pas seulement parler, mais agir aussi, c'est ainsi que notre foi est manifeste *[Jacques 2 versets 14-17].*

Nous voyons comment Jésus utilise, afin de présenter la Parole de Dieu, la loi de Moïse et les dix commandements.

C'est ainsi qu'il a magnifié la loi, en ne faisant qu'une loi des deux.

Ainsi, la loi de Dieu magnifiée en Jésus est maintenant formée des dix commandements, ainsi que des articles de la loi que Dieu donna à Moïse où toute trace de la loi cérémonielle a été éradiquée.

Pour poursuivre, je vous dirais que les dix commandements et la loi de Moïse, une fois magnifiés en Christ, ont fusionné pour donner de nouvelles bases de directives pour le peuple de Dieu.

Tout au long du Nouveau Testament, nous retrouvons des références à ces deux lois qui sont destinées à enseigner au peuple de Dieu à marcher dans l'Amour. Ainsi, comme ce que Jésus-Christ a établi, Jacques son apôtre a perpétué cette façon de faire.

C'est ce que nous constatons dans ce texte : **« Si vous accomplissez la loi royale d'après l'Écriture : Tu aimeras ton prochain comme toi-même, vous faites bien. Mais si vous faites du favoritisme, vous commettez un péché ;**

La loi vous dénonce comme étant coupables. De fait, la personne qui obéit à toute la loi mais qui pèche contre un seul commandement est en faute vis-à-vis de l'ensemble. En effet, celui qui a dit : Tu ne commettras pas d'adultère a aussi dit :

Tu ne commettras pas de meurtre. Si tu ne commets pas d'adultère mais que tu commettes un meurtre, tu es coupable d'infraction à la loi. » [Jacques 2 versets 8-11, Bible Segond 21].

Ici nous ne sommes pas dans un texte destiné à présenter, comme le fait le texte de [Exode 20 versets 3-17], les alinéas de la loi de Dieu, ses dix commandements, ou comme le texte de [Lévitique 18] qui présente les prescriptions de la loi de Moïse. La base de ce texte est destinée à exhorter le peuple de Dieu à ne pas être discriminatoire.

Ce texte fait partie d'une épître que l'apôtre Jacques nous laisse pour la gestion que le peuple de Dieu devrait avoir sur divers points. Ce texte fait donc partie de l'Évangile ! Pourtant, sa structure est un mélange des dix commandements et de la loi de Moïse.

Nous allons maintenant rechercher les bases qu'il utilise pour établir son plaidoyer. Pour ce faire, nous allons commencer par cette portion :

« Si vous accomplissez la loi royale d'après l'Écriture : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. »

Ce premier texte est tiré de la loi de Moïse [Lévitique 19 verset 18].
Considérons maintenant une autre partie de ce qu'il présente :

« Mais si vous faites du favoritisme, vous commettez un péché ; la loi vous dénonce comme étant coupables. »

Ici, Jacques présente l'interdiction de ne pas faire de favoritisme qui fait partie de la loi de Moïse [*Lévitique 19 verset 15*].

Continuons en prenons en compte cette autre parole que prononça l'apôtre Jacques : **« Tu ne commettras pas d'adultère a aussi dit : Tu ne commettras pas de meurtre.**

Nous constatons ici qu'il présente l'interdiction de l'adultère ainsi que celle du meurtre, qui font partie des dix commandements [*Exode 20 versets 13-14*].

Il est vital que vous puissiez avoir une claire vision de la loi de Dieu, magnifiée en Jésus-Christ ; car en lisant [*Jacques 2 versets 12-13*], nous nous rendons compte que c'est par l'union de ces deux lois de Dieu que nous serons jugés.

S'il s'agit de l'étalon par lequel nous serons jugés, ces deux lois demeurent donc encore actives, jusqu'au grand jour où Christ reviendra en vue de juger les œuvres de tous (*anges et humains*).

La réalité de la loi de Dieu magnifiée en Jésus-Christ se retrouve dans tout le Nouveau Testament. Des passages de l'Évangile que nous connaissons bien sont souvent tirés de la loi de Moïse ou des dix commandements. Prenons un exemple concret avec ceci :

« Jésus répondit : Il est écrit : L'homme ne vivra pas de pain seulement, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. »
[*Matthieu 4 verset 4, Bible Louis Segond*].

Ce texte fait selon moi partie des paroles les plus connues de Jésus ; Pourtant, quand il les présente, ce n'est pas la première fois que ces mots sont prononcés. Voici leur origine :

« [...] l'homme ne vit pas de pain seulement, mais que l'homme vit de tout ce qui sort de la bouche de l'Éternel. »
[*Deutéronome 8 versets 3, Bible Louis Segond*].

Pour poursuivre, je vous dirais que beaucoup de ceux qui disent que comme ils sont sous la grâce ils n'ont plus à observer la loi de Dieu, car ils ne sont plus sous son joug, sont les mêmes qui disent avoir comme base de conduite l'Évangile.

Ici, nous avons un paradoxe des plus étonnants puisque l'Évangile a pour base les deux lois de Dieu – la loi de Moïse et les dix commandements. Beaucoup d'entre vous sont certainement étonnés, mais je m'en vais vous démontrer, Bible en main, ce que j'avance.

Pour ce faire, considérons ce premier texte : « *Mon peuple, sois attentif ! Ma nation, prête-moi l'oreille ! Car la loi sortira de moi, et j'établirai ma loi pour être la lumière des peuples.* » [Ésaïe 51 verset 4, Bible Louis Segond].

Ici, la loi est présentée comme devant sortir du Seigneur et il l'établira comme étant la lumière des peuples (*donc des nations*). Pour mieux comprendre la réalité de la loi de Dieu en tant que lumière des peuples (*nations*) il nous faut relire ce texte dans cette autre version :

« *Vous mon peuple, écoutez-moi bien, dit le Seigneur. Vous qui m'appartenez, soyez attentifs. C'est moi qui énonce l'enseignement ; le droit que j'instaure sera la lumière des peuples.* » [Ésaïe 51 verset 4, Bible en Français Courant].

Voici comment c'est réaliser cette prophétie : « *Il vint au temple, poussé par l'Esprit. Et, comme les parents apportaient le petit enfant Jésus pour accomplir à son égard ce qu'ordonnait la loi, il le reçut dans ses bras, bénit Dieu, et dit :*

Maintenant, Seigneur, tu laisses ton serviteur s'en aller en paix, selon ta parole.

Car mes yeux ont vu ton salut, salut que tu as préparé devant tous les peuples, lumière pour éclairer les nations, et gloire d'Israël, ton peuple. [Luc 2 versets 27-32, Bible Louis Segond].

Jésus est cette lumière divine qui est venue afin d'éclairer tous les peuples (*toutes les nations*), il est donc la loi de Dieu qui est en réalité ces enseignements (*sa Parole*) donc son l'Évangile [Jean 1 verset 9-14.] !

Ce que je viens de démontrer est d'importance. Ainsi, en rejetant la Sainte loi de Dieu s'est Jésus-Christ lui-même que l'on méprise. Sinon pour poursuivre je vous dirais que la Parole de Dieu fait loi !

Dès que le Seigneur décrète quelque chose, sa Parole devient une règle à ne point transgresser. Cette base a toujours été, mais elle est maintenant gravée dans le cœur du peuple de Dieu.

Pour comprendre comment la parole de Dieu peut être une loi devant gérer les pas de son peuple, il faut en revenir au péché originel [Genèse 3 versets 1-7].

En mangeant le fruit défendu, Adam et Ève ont péché et ont payé leur désobéissance par leur mort. Nous l'avons déjà vu la mort est la résultante du péché qui, lui-même, est la transgression de la loi de Dieu.

Ce qui implique que quand le Seigneur a déclaré : Vous ne mangerez point et vous ne toucherez point au fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin !

Sa parole à ce moment est devenue une loi. C'est pour cela que quand nos premiers parents ont outrepassé l'ordre du Seigneur, ils ont transgressé cette loi et ont péché.

Les lois de Dieu ont été magnifiées (*retravaillées*) en Jésus et sont devenues la base de l'Évangile qui est Christ lui-même, et est le nectar divin dont doivent s'abreuver les enfants de Dieu [Jean 4 verset 14], [Jean 6 verset 35].

Tout ce que nous avons vu est d'importance, elle précise qu'elle est la nature de cette loi qui est inscrite, par le Saint-Esprit dans le cœur et l'esprit du peuple fidèle de Dieu :

La loi de Dieu qui a été magnifié en Jésus et qui est gravée sur les cœurs de son peuple n'est rien d'autre que toute la parole de Dieu qui est l'Évangile.

L'Évangile de grâce étant, entre autre, la magnification des dix commandements et de la loi de Moïse, si vous ne transgressez aucun des dix commandements, mais agissez envers vos frères comme le fait le mauvais riche envers le pauvre Lazare [Luc 16 versets 19-31], vous êtes coupable devant Dieu d'avoir transgressé toute la loi.

La loi de Dieu magnifiée en Jésus-Christ n'est plus comme les anciennes lois qui étaient destinées à cadrer des personnes en qui l'Esprit de Dieu ne vivait pas ou demeurait de façon ponctuelle.

Maintenant, en plus des dix commandements et de la loi de Moïse – qui a été débarrassée des alinéas cérémoniels –, c'est toute la parole de Dieu qui est écrite dans le cœur de ces enfants.

C'est ce qui fait qu'à tout moment, nous sommes en conscience de savoir ce que nous devons faire ou dire, car c'est l'Esprit Saint qui nous l'inspire [*Luc 12 versets 11-12*].

Celui qui veut rester debout fermement dans le Seigneur, doit contempler Jésus jour après jour en étudiant sa parole, afin d'être transformé à son image, par l'Esprit de Dieu de grâce en grâce.

Il nous faut remplir nos cœurs de la parole de Dieu afin qu'au temps convenable, nous puissions l'utiliser pour la gloire du Seigneur.

Nous ne pouvons donner que ce que nous possédons.

La parole de Dieu doit devenir notre richesse, elle doit être stockée dans nos cœurs (*esprits*) comme on le ferait d'un trésor qui serait mis dans un coffre [*Matthieu 12 versets 34-35*].

Faire partie du peuple de Dieu et ne pas étudier diligemment sa parole a des répercussions des plus tragiques !

Nous risquons comme les vierges folles [*Matthieu 25 versets 1-13*] – ou ceux décrits dans [*1 Thessaloniens 5 versets 1-11*] et qui sont endormis – de méconnaître le moment où le Seigneur reviendra nous chercher et la résultante sera que nous perdrons notre couronne.

Suite à ce que nous venons de lire, avez-vous conscience que ceux qui rejettent la loi de Dieu, c'est Jésus-Christ lui-même qu'ils rejettent ?

Pour ceux qui agissent ainsi, je vous appelle à vous repentir, car le sort réservé à ceux qui méprisent et rejettent le fils de Dieu, n'est pas enviable [*Hébreux 10 versets 26-31*].

Ce texte n'a pas besoin d'être étayé, il est suffisamment clair, puissiez-vous, vous qui rejetez la loi de Dieu prendre conscience de ce que vous faites.

Je vous invite aussi à lire le deuxième tome de ce livre qui présente entre autre le sort final qui sera réservé à ceux qui rejettent la loi de Dieu, a savoir brûler dans l'enfer de feu.

2.1 Application pratique de la loi royale qui fut accomplie en Jésus-Christ

Pour commencer cette partie, je vous dirais que mon ressenti est que ceux qui disent ne plus observer ni la loi de Moïse ni les dix commandements, n'ont pas une vision bien distincte de ce qu'elles sont devenu depuis que Jésus les a magnifier et transformer en sa loi d'amour.

Je m'en vais donc, tacher de vous apporter des information destiné à vous permettre, a vous qui me lisez, de maîtrisé ce sujet !

Ainsi, afin que vous ayez une claire vision de la transformation que Jésus a faite dans ces deux lois, nous allons étudier leur impact direct sur notre vie et les applications pratiques que nous pouvons mettre en place, chaque jour, par leur biais.

Pour ce faire, il me faut vous présenter à nouveau un texte que nous avons déjà eu à étudier, car il est la clef présentant l'union de ces deux lois – celle de Moïse ainsi que les dix commandements – et leurs raisons d'être. Voici ledit texte :

« Si vous accomplissez la loi royale d'après l'Écriture : Tu aimeras ton prochain comme toi-même, vous faites bien.

Mais si vous faites du favoritisme, vous commettez un péché ; la loi vous dénonce comme étant coupables.

De fait, la personne qui obéit à toute la loi mais qui pêche contre un seul commandement est en faute vis-à-vis de l'ensemble.

En effet, celui qui a dit : Tu ne commettras pas d'adultère a aussi dit : Tu ne commettras pas de meurtre. Si tu ne commets pas d'adultère mais que tu commettes un meurtre, tu es coupable d'infraction à la loi. » [Jacques 2 versets 8-11, Bible Segond 21].

Ici le mélange des deux lois est présenté comme étant une seule et même entité qui est maintenant appelée « la loi royale ». Et sa base est que nous devons aimer notre prochain comme nous-mêmes.

C'est ce qu'affirme aussi cet autre texte biblique : « *Les pharisiens, ayant appris qu'il avait réduit au silence les sadducéens, se rassemblèrent, et l'un d'eux, docteur de la loi, lui fit cette question, pour l'éprouver :*

Maître, quel est le plus grand commandement de la loi ?

Jésus lui répondit : Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton coeur, de toute ton âme, et de toute ta pensée.

C'est le premier et le plus grand commandement. Et voici le second, qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. De ces deux commandements dépendent toute la loi et les prophètes. » [Matthieu 22 versets 34-40, Bible Louis Segond].

Complétons par ceci : **« Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux, car c'est la loi et les prophètes. »** [Matthieu 7 verset 12, Bible Louis Segond].

Désormais, la loi de Dieu, magnifiée en Jésus, se résume ainsi :

Aimer Dieu plus que tout, et aimer notre prochain comme nous-mêmes en faisant pour lui comme nous aurions voulu que l'on fasse pour nous.

C'est parce que nous aimons notre prochain comme nous-mêmes que nous ne ferons rien qui pourrait le blesser. Ce texte abonde en ce sens : *« Ne devez rien à personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres ; Car celui qui aime les autres a accompli la loi.*

En effet, les commandements : Tu ne commettras point d'adultère, tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne convoiteras point, et ceux qu'il peut encore y avoir, se résument dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

L'amour ne fait point de mal au prochain :

L'amour est donc l'accomplissement de la loi » [Romains 13 versets 8-10, Bible Louis Segond].

La loi de Dieu magnifiée (*accomplie*) en Jésus-Christ a pour but de présenter des actes d'amour pour le Seigneur, pour notre prochain et pour nous-mêmes. L'amour que nous devons donner aux autres a pour base l'amour que nous nous portons à nous-mêmes. Ce qui changea dans les deux lois de Dieu, présentées plus avant, une fois qu'il fut accompli en Jésus-Christ, c'est la place qu'a prise l'amour.

C'est pour cela que tout ce qui contrevient à l'amour a été abrogé.

Pour l'accomplissement que Jésus est venu réaliser dans les dix commandements les choses sont plus simples que pour la loi de Moïse.

La base de la loi royale – nous l'avons vu, étant d'aimer Dieu plus que tout et son prochain comme soi-même – étant déjà la base du décalogue, elle n'a donc subi aucune modification. Les quatre premiers commandements appellent déjà à révéler et à aimer Dieu :

C'est parce que j'aime le Seigneur que je n'agis pas selon mon cœur et que je le reconnaîtrai comme étant mon seul Dieu. C'est pour cela aussi que je n'adorerai pas d'idole et ne transgresserai pas sa Parole, car agir ainsi est une idolâtrie [1 Samuel 15 versets 22-23].

Je n'utiliserai pas non plus le nom de Dieu en vain, pour jurer par lui, par le ciel, ou pour faire des serments mensongers, etc.

En outre, comme je le reconnais comme étant le Dieu Tout-Puissant qui est le créateur de toutes choses, je vais prendre position publiquement afin d'observer son saint sabbat.

Concernant la gloire qui revient à Dieu en tant que créateur et l'observation du sabbat, il vous faut lire le chapitre « La raison d'être du message du premier ange apocalyptique ».

Concernant maintenant la partie de la loi d'amour demandant d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. En voici la finalité :

À cause du respect et de l'amour que je leur porte, je vais honorer mes parents.

En outre, m'aimant pas et ne voulant pas que les autres me tuent, me volent, portent de faux témoignages contre moi, convoitent ce que j'ai ou mon mari ou mon épouse en vue de me les arracher, je ne leur ferais pas non plus ces choses.

Pour finir, comme je ne souhaite pas être cocu, car je sais que cela me briserait, je ne commettrai pas non plus d'adultère.

Afin que vous ayez une claire vision du passage des dix commandements de Dieu au statut de loi royale, nous allons dans un tableau découvrir leur présentation anté – et post – Christ :

Présentation de loi de Dieu (les dix commandements) avant et après qu'il ait été accompli en Jésus-Christ

Les dix commandements avant qu'ils ne soient magnifiés en Jésus-Christ (tiré de l'Ancien Testament)

Les dix commandements une fois magnifiés en Jésus-Christ (tiré du Nouveau Testament)

1^{er} commandement avant :

« *Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face.* » [Exode 20 verset 3, Bible Louis Segond].

1^{er} commandement magnifié :

« [...] **Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu le serviras lui seul.** » [Luc 4 verset 8, Bible Louis Segond].

Complétons avec ceci :

« *Jésus répondit : Voici le premier :*

Écoute, Israël, le Seigneur, notre Dieu, est l'unique Seigneur ; et :

Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton coeur, de toute ton âme, de toute ta pensée, et de toute ta force. » [Marc 12 versets 29-30, Bible Louis Segond].

2^e commandement avant :

« Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieus, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre.

Tu ne te prosternerás point devant elles, et tu ne les serviras point ;

Car moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent, et qui fais miséricorde jusqu'en mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements. » [Exode 20 versets 4-6, Bible Louis Segond].

2^e commandement magnifié :

« Ne devenez point idolâtres, *comme quelques-uns d'eux, selon qu'il est écrit :*

Le peuple s'assit pour manger et pour boire ;

Puis ils se levèrent pour se divertir. Ne nous livrons point à l'impudicité, comme quelques-uns d'eux s'y livrèrent, de sorte qu'il en tomba vingt-trois mille en un seul jour. [...]

C'est pourquoi, mes bien-aimés, fuyez l'idolâtrie. [...]

Je dis que ce qu'on sacrifie, on le sacrifie à des démons, et non à Dieu;

Or, je ne veux pas que vous soyez en communion avec les démons. » [1 Corinthiens 10 versets 7-8, 14, 20, Bible Louis Segond].

Ce texte se réfère à l'épisode où Israël fit le veau d'or pour l'adorer [Exode 32].

Le Seigneur nous appelle donc ici à ne point faire d'idole ou de statue pour l'adorer.

3^e commandement avant :

« Tu ne prendras point le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain ;

Car l'Éternel ne laissera point impuni celui qui prendra son nom en vain. » [Exode 20 verset 7, Bible Louis Segond].

Pour une bonne compréhension de ce texte il faut le lire aussi dans d'autres versions.

Prenons en compte celui-ci :

« Tu n'utiliseras pas le nom de l'Éternel ton Dieu pour tromper, car l'Éternel ne laisse pas impuni celui qui utilise son nom pour tromper. » [Exode 20 verset 7, Bible Semeur].

Complétons avec celui ci :

« Tu n'utiliseras pas le nom de l'Éternel, ton Dieu, à la légère, car l'Éternel ne laissera pas impuni celui qui utilisera son nom à la légère. » [Exode 20 verset 7, Bible Segond 21].

Nous comprenons qu'il ne faut pas utiliser le nom du Seigneur sans discernement, à la légère, et surtout pas pour tromper.

3^e commandement magnifié :

« Vous avez encore appris qu'il a été dit à nos ancêtres :

« Tu ne rompras pas ton serment ;

Ce que tu as promis avec serment devant le Seigneur, tu l'accompliras. »

Eh bien, moi je vous dis de ne pas faire de serment du tout.

Ne dites pas : « Je le jure par le ciel », car le ciel, c'est le trône de Dieu. Ou :

« J'en prends la terre à témoin », car elle est l'escabeau où Dieu pose ses pieds. Ou :

« Je le jure par Jérusalem », car elle est la ville de Dieu, le grand Roi. Ne dites pas davantage :

« Je le jure sur ma tête », car tu ne peux pas rendre un seul de tes cheveux blanc ou noir. Dites simplement « oui » si c'est oui, « non » si c'est non.

Tous les serments qu'on y ajoute viennent du diable. »

[Matthieu 5 versets 33-37, Bible Semeur].

4^e commandement avant :

« Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier.

Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage.

Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu :

Tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes.

Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour :

C'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié. » [*Exode 20 versets 8-11, Bible Louis Segond*].

4^e commandement magnifié :

« Redoutons donc, alors que la promesse d'entrer dans son repos reste valable [...] Quant à nous qui avons cru, nous entrons dans le repos, [...] Pourtant, son travail était terminé depuis la création du monde.

En effet, il a parlé quelque part ainsi au sujet du septième jour : Et Dieu se reposa de toute son activité le septième jour.

[...] Ainsi, certains ont encore la possibilité d'y entrer, [...]

C'est pourquoi Dieu fixe de nouveau un jour – aujourd'hui [...]

Il reste donc un repos de sabbat pour le peuple de Dieu.

En effet, celui qui entre dans le repos de Dieu se repose lui aussi de son activité, tout comme Dieu s'est reposé de la sienne.

Empressons-nous donc d'entrer dans ce repos [...] » [*Hébreux 4 versets 1, 3-4, 6-7, 9-11, Bible Segond 21*].

5^e commandement avant :

« *Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne.* » [Exode 20 versets 12, Bible Louis Segond].

5^e commandement magnifié :

« *Enfants, obéissez à vos parents, selon le Seigneur, car cela est juste. Honore ton père et ta mère c'est le premier commandement avec une promesse, afin que tu sois heureux et que tu vives longtemps sur la terre.* » [Éphésiens 6 versets 1-3, Bible Louis Segond].

6^e commandement avant :

« *Tu ne commettras pas de meurtre.* » [Exode 20 verset 13, Bible Louis Segond].

6^e commandement magnifié :

« [...] **“Tu ne dois tuer personne.** Celui qui tue quelqu'un, on l'amènera devant le juge.” Mais moi, je vous dis :

Si quelqu'un se met en colère contre son frère ou sa sœur, on l'amènera devant le juge. Si quelqu'un dit à son frère ou à sa sœur : “Imbécile !”, on l'amènera devant le tribunal.

Si quelqu'un insulte son frère ou sa sœur, cette personne mérite la terrible punition de Dieu. » [Matthieu 5 versets 21-22, Bible Parole de Vie].

<p><u>7^e commandement</u> <u>avant :</u></p> <p>« Tu ne commettras point d'adultère. » [Exode 20 verset 14, Bible Louis Segond].</p>	<p><u>7^e commandement</u> <u>magnifié :</u></p> <p>« Vous avez appris qu'il a été dit : Tu ne commettras point d'adultère.</p> <p>Mais moi, je vous dis que quiconque regarde une femme pour la convoiter a déjà commis un adultère avec elle dans son coeur. » [Matthieu 5 versets 27-28, Bible Louis Segond].</p>
<p><u>8^e commandement</u> <u>avant :</u></p> <p>« Tu ne déroberas point. » [Exode 20 verset 15, Bible Louis Segond].</p>	<p><u>8^e commandement</u> <u>magnifié :</u></p> <p>« Que nul de vous, en effet, ne souffre comme meurtrier, ou voleur, ou malfaiteur [...] » [1 Pierre 4 verset 15, Bible Louis Segond].</p> <p>Complétons avec ce texte :</p> <p>« C'est que personne n'use envers son frère de fraude et de cupidité dans les affaires, parce que le Seigneur tire vengeance de toutes ces choses, comme nous vous l'avons déjà dit et attesté. » [1 Thessaloniens 4 verset 6, Bible Louis Segond].</p>

<p style="text-align: center;"><u>9^e commandement</u> <u>avant :</u></p> <p>« <i>Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.</i> » [Exode 20 verset 16, Bible Louis Segond].</p>	<p style="text-align: center;"><u>9^e commandement</u> <u>magnifié :</u></p> <p>« [...] <i>Si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements.</i> Lesquels ? lui dit-il. Et Jésus répondit : [...] tu ne diras point de faux témoignage » [Matthieu 19 versets 17-18, Bible Louis Segond].</p>
<p style="text-align: center;"><u>10^e commandement</u> <u>avant :</u></p> <p>« <i>Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain ;</i> <i>Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain.</i> » [Exode 20 verset 17, Bible Louis Segond].</p>	<p style="text-align: center;"><u>10^e commandement magnifié</u> <u>:</u></p> <p>« <i>Ce que Dieu veut, c'est votre sanctification [...]</i> Sans vous livrer à une convoitise passionnée, comme font les païens qui ne connaissent pas Dieu » [1 Thessaloniens 4 versets 3 et 5, Bible Louis Segond].</p> <p>Complétons avec ce texte :</p> <p>« <i>Bien-aimés, je vous exhorte, comme étrangers et voyageurs sur la terre, à vous abstenir des convoitises charnelles qui font la guerre à l'âme.</i> » [1 Pierre 2 verset 11, Bible Louis Segond].</p>

Comme nous l'avons déjà étudié, la loi de Dieu qui a été magnifier en Jésus-Christ est devenu l'Évangile, ce faisant elle n'est plus statique, figé dans la pierre, mais elle est devenu des règles de vie efficients.

Désormais l'essence de cette loi (*son objectif*) est que nous puissions vivre un amour pratique, pour le Seigneur et pour notre prochain. Ainsi elle ne cherche plus qu'à interdire, mais par l'action de l'Esprit de Dieu, elle a pour but d'enseigner, de fortifier, etc.

Maintenant ces bases établies, nous allons découvrir la réalité de la loi de Moïse une fois magnifiée en Jésus-Christ et ce qu'elle devient au sein de la loi royale, ayant pour base l'Amour.

Avant d'entamer cette partie de notre étude et qui a pour source des parties de la loi de Moïse qui sont mentionnées dans le Nouveau Testament, nous irons dans un premier temps dans l'ancien Testament pour découvrir la composition de cette loi :

Elle se composait de deux parties : Une qui était cérémonielle et une autre qui était morale. celle destinée aux cérémonies avait pour épice la première venue de Jésus, lui, l'agneau sacrificiel ! La loi morale quant à elle, avait pour but de permettre aux membres du peuple de Dieu de gérer leur vie au quotidien.

Découvrons tout d'abord ce qu'il est advenu de la loi cérémonielle. Pour ce faire, nous allons considérer ce texte : **« La loi de Moïse ne reproduit pas exactement ce qui existe, elle est seulement l'ombre des biens qui seront donnés plus tard.**

Elle demande qu'on offre sans arrêt, chaque année, toujours les mêmes sacrifices. C'est pourquoi elle ne peut absolument pas rendre parfaits ceux qui s'approchent de Dieu.

Sinon, ceux qui rendent ce culte à Dieu seraient lavés de leurs péchés une fois pour toutes. Ils ne se sentiraient plus du tout coupables, et on n'offrirait plus aucun sacrifice. Mais bien au contraire, ces sacrifices rappellent chaque année le souvenir des péchés, parce que le sang des taureaux et des boucs ne peut pas enlever les péchés.

C'est pourquoi, au moment où le Christ va entrer dans le monde, il dit à Dieu : « Tu n'as pas voulu de sacrifices ni d'offrandes, mais tu m'as fait un corps. Les animaux brûlés sur l'autel et les sacrifices pour les péchés ne te plaisent pas. Alors je t'ai dit :

“Me voici, je viens faire ce que tu veux. C'est ce qui est écrit à mon sujet dans les Livres Saints.” » **Le Christ dit d'abord : « Tu n'as pas voulu de sacrifices, ni d'offrandes, ni d'animaux brûlés sur l'autel, ni de sacrifices pour les péchés, ils ne te plaisent pas. »**

Et pourtant, la loi demande qu'on offre tous ces sacrifices. Le Christ dit ensuite : « Me voici, je viens faire ce que tu veux. » Le Christ supprime les anciens sacrifices, il les remplace par le sien.

Jésus-Christ a fait ce que Dieu voulait. Il a offert son corps une fois pour toutes, et nous sommes alors libérés du péché. Chaque prêtre se tient debout tous les jours pour faire le service de Dieu. Il offre souvent les mêmes sacrifices, mais ceux-ci ne pourront jamais enlever les péchés.

Au contraire, le Christ a offert un seul sacrifice pour les péchés, puis il s'est assis pour toujours à la droite de Dieu. Maintenant, il attend que Dieu mette ses ennemis sous ses pieds. Avec une seule offrande, il a rendu parfaits pour toujours ceux qui sont libérés du péché. » [*Hébreux 10 versets 1-14, Bible Parole de Vie*].

Dès le début de ce texte le décor de la tragédie des siècles – le fils de Dieu qui est aussi Dieu devant mourir pour racheter l'humanité – tout cela est présenté, comme ont le ferait pour la mise en place d'une pièce de théâtre.

En préambule, nous apprenons que la loi édictée pour gérer les sacrifices n'était que l'ombre – donc une représentation imparfaite – des choses qui devraient se jouer dans l'avenir. Puis la suite du texte nous renseigne à ce propos, car il présente la prophétie notifiant qu'à la mort expiatoire de Jésus, les rites de la loi cérémonielle devaient trouver leur ultime accomplissement, et donc être abrogés.

Cette partie de la loi de Moïse était un précurseur destiné à représenter et à remplacer provisoirement le futur sacrifice du Christ qui était le divin holocauste. Je vous donne un exemple qui, je le crois, vous permettra de mieux cerner cette réalité :

Prenons le travail d'une troupe de théâtre qui a reçu d'un grand théâtre le mandat de présenter une pièce unique destinée à réjouir un émir de passage dans le pays pour un jour. Avant le jour du grand lever de rideau où leur pièce sera présentée au public, ils font une multitude de répétitions.

Ils ajustent chaque détail. L'enjeu étant de taille, car si la représentation plaît à l'émir, il en parlera et ils auront bonne presse. Une fois le grand jour arrivé et qu'ils ont fait le show, quel intérêt auraient-ils de continuer à répéter une pièce qu'ils ne joueront plus ? Aucun !

Il en est de même pour la loi cérémonielle. Elle était destinée à préfigurer le divin sacrifice de Jésus-Christ par lequel il racheta l'humanité. Pour présenter les choses en gardant notre exemple, imaginez la venue de Jésus comme étant un grand spectacle planétaire qui devait se jouer à guichet fermé, lors d'une unique représentation.

Dans ce cadre, les rudiments de la loi cérémonielle étaient des répétitions ou encore mieux des extraits présentant la pièce finale. L'objectif étant de préparer le public, afin qu'il soit apte à comprendre ce qui devra se passer.

Puis, le grand jour venu, l'ultime représentation se donne.

Une fois le spectacle fini, comme il ne peut y avoir une deuxième présentation, d'autres répétitions n'ont donc plus de raison d'être. Ce faisant, une fois le sacrifice de Christ réalisé, tout ce qui était mis en place pour le préfigurer est devenu obsolète.

Ce texte qui suit représente, selon moi, très bien la réalité de l'obsolescence : **« Car c'est en espérance que nous sommes sauvés. Or, l'espérance qu'on voit n'est plus espérance : ce qu'on voit, peut-on l'espérer encore ? »** [Romains 8 verset 24, Bible Louis Segond].

Une fois l'espérance sur laquelle la loi cérémonielle était basée – à savoir la mort expiatoire de Christ pour l'humanité – a été accomplie, il ne lui restait plus rien à espérer et est par là même devenu caduc.

Dès le divin sacrifice de Jésus acté, il n'y avait donc plus de raison d'être aux rites de la loi cérémonielle que Dieu avait donnée à Moïse.

Les sacrifices cérémoniels qui étaient agréés par Dieu avant que son fils ne vienne en chair et en os mourir pour le rachat de l'humanité sont désormais des abomination devant Dieu [Ésaïe 66 verset 3].

La loi cérémonielle était aussi formée de l'observance de jours sacrés, et des modalités pour la gestion des choses qui devait être mangée et bue durant les fêtes solennelles, tout cela a aussi été abrogé [*Colossiens 2 versets 16-23*].

Avant de continuer, je tiens à préciser que le terme « *les sabbats* » – ne devant plus être observés – que présente ce texte ne fait pas référence au sabbat de l'Éternel qui est le quatrième des dix commandements. Ici, il est fait mention des sabbats qui faisaient partie de la loi cérémonielle.

Je ne développerais pas plus cette réalité dans cette partie, puisque je vous ai déjà mis une étude sur ce sujet au chapitre intitulé « *Différence entre le sabbat (quatrième des dix commandements) et les sabbats (commandement de la loi cérémonielle)* ».

Nous pouvons maintenant poursuivre. Le Seigneur nous met ici en garde contre ceux qui, sous couvert de la piété, nous pousseraient à continuer à pratiquer les observances de la loi cérémonielle. Ces choses n'ont plus de raison d'être !

Le fait de se priver de choses que nous avons été accoutumés à pratiquer, et que nous aimons, ou le fait que nous nous obligeons à mettre en pratique des ordonnances que nous n'aimons pas, peut nous mener à nous sentir plus saints que l'on est.

Néanmoins, ces rites qui pour nous sont destinés à nous rapprocher de Dieu nous éloignent de lui à cause du fait qu'en les pratiquant nous transgressons les ordonnances divines que le Seigneur nous a données.

De surcroît, en continuant à pratiquer ces choses que Dieu a abrogées, nous finissons par perdre notre couronne (*la vie éternelle*) [*2 Thessaloniens 2 versets 3-12*].

Fort de ce que nous venons de voir, tout ce qui avait attiré à la loi cérémonielle – les jours de fête, les lunes, les sacrifices, les modalités de gestion qui étaient établis dans le cadre des cérémonies qui devaient être pratiquées – est devenu obsolète. Ces choses étaient l'ombre de celles à venir, nous dit la Parole de Dieu.

Concernant la partie morale qui fut édictée dans la loi de Moïse, deux filtres se présentent à nous afin de savoir si un de ces commandements est encore applicable ou non. Le premier filtre consiste à passer cette loi au sas de la Parole de Dieu.

Nous allons ajouter à cela un autre filtre incontournable qui consiste à passer cette loi au crible de l'amour, nous demandant de faire pour notre prochain comme nous aimerions que l'on fasse pour nous.

Afin de développer cette réalité, nous prendrons comme texte de base ce qui suit : *« C'est pourquoi je suis d'avis qu'on ne crée pas des difficultés à ceux des païens qui se convertissent à Dieu, mais qu'on leur écrive de s'abstenir des souillures des idoles, de l'impudicité, des animaux étouffés et du sang.*

Car, depuis bien des générations, Moïse a dans chaque ville des gens qui le prêchent, puisqu'on le lit tous les jours de sabbat dans les synagogues. » [*Actes 15 versets 19-21, Bible Louis Segond*].

Un premier constat est à établir suite à ce que nous venons de lire :

Ce texte se trouve dans le Nouveau Testament et présente la base des croyances qu'avaient les disciples de Jésus.

Nous découvrons qu'ils continuaient à prêcher en matière de discipline que devait appliquer le peuple de Dieu – tout particulièrement les nouveaux convertis issus du paganisme – les bases qu'avait établies Moïse.

Nous allons maintenant définir, Bible en main, point par point, ce qui est présenté dans ce texte. L'objectif étant que nous puissions voir comment nous pouvons nous-mêmes appliquer ces bases en ce siècle.

Pour une meilleure visibilité, nous allons d'abord rechercher des textes dans la loi de Moïse qui présente la gestion que les Israélites devaient mettre en place pour chacune des recommandations que ce texte du livre des Actes nous présente.

Voici ce qui avait été acté pour l'adoration des idoles : **« Gardez-vous d'oublier l'alliance que l'Éternel votre Dieu a conclue avec vous et de vous fabriquer une idole représentant quoi que ce soit, contrairement aux ordres de l'Éternel votre Dieu.**

Car l'Éternel votre Dieu est comme un feu qui consume, un Dieu qui ne tolère aucun rival. » [*Deutéronome 4 versets 23-24, Bible Semeur*].

Complétons avec ceci : « **Maudit soit l'homme qui fabrique une idole sculptée ou une statue en métal fondu pour l'ériger dans un lieu secret ; L'Éternel a en abomination de tels ouvrages d'artisan.** » *Et tout le peuple répondra : « Amen ! »* [Deutéronome 27 verset 15, Bible Semeur].

Voyons maintenant ce qui était décrété pour l'impudicité : « **Tu ne porteras pas atteinte à ton père en ayant des relations sexuelles avec ta mère. Puisque c'est ta mère, tu ne lui porteras pas atteinte.**

Tu n'en auras pas non plus avec une autre femme de ton père, ce serait porter atteinte à ton père. Tu n'auras pas non plus de relations sexuelles avec ta soeur ou ta demi-soeur, fille de ton père ou fille de ta mère, née dans la maison ou au dehors.

Tu n'auras pas de relations sexuelles avec la fille de ton fils ou de ta fille ; tu te porterais atteinte à toi-même. [...]

Tu ne coucheras pas avec la femme de ton prochain pour te rendre impur avec elle. Tu ne livreras pas l'un de tes enfants pour les sacrifices à Molok, car tu ne déshonoreras pas ton Dieu. Je suis l'Éternel. Tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme ;

C'est une abomination. Tu n'auras pas de rapports sexuels avec une bête pour te rendre impur avec elle. Une femme n'ira pas s'accoupler avec un animal ; c'est une dépravation. » [Lévitique 18 versets 7-10, 20-23, Bible Semeur].

Poursuivons avec ce que préconisait la loi de Moïse en ce qui concerne les animaux étouffés pour l'usage du sang.

Pour ce faire, lisons ceci : « **Si un Israélite ou un étranger en séjour parmi eux mange du sang, je me tournerai contre celui qui mange le sang et je l'exclurai du milieu de son peuple. En effet, la vie d'un être est dans le sang.**

Je vous l'ai donné sur l'autel afin qu'il serve d'expiation pour vos âmes, car c'est par la vie que le sang fait l'expiation. C'est pourquoi j'ai dit aux Israélites : 'Aucun de vous ne mangera du sang, même l'étranger en séjour parmi vous ne mangera pas de sang.'

Si un Israélite ou un étranger en séjour parmi eux prend à la chasse un animal ou un oiseau qui se mange, il en versera le sang et le couvrira de poussière. En effet, la vie de tout être, c'est son sang, qui est en lui. C'est pourquoi j'ai dit aux Israélites :

'Vous ne mangerez le sang d'aucune créature, car la vie de tout être, c'est son sang. Celui qui en mangera sera exclu.' »
[*Lévitique 17 versets 10-14, Bible Segond 21*].

Complétons avec ce texte : **« Si un homme couche avec une femme qui a ses règles et dévoile sa nudité, il expose la perte de sang de la femme et elle-même l'expose.**

Ils seront tous deux exclus du milieu de leur peuple. »
[*Lévitique 20 verset 18, Bible Segond 21*].

Tout ce que nous venons de voir a une même raison d'être, la loi d'amour de Dieu qui a été magnifiée en Jésus-Christ, nous appelant à aimer le Seigneur plus que tout, à nous aimer et à aimer notre prochain comme nous-mêmes.

Le terme « *aimé* » comprend avant tout le respect que nous portons à Dieu, à nous-mêmes et à notre prochain. Si j'aime et respecte le Seigneur, je ne serai pas idolâtre ni en adorant des idoles ni en transgressant sa Sainte Parole [*1 Samuel 15 versets 22-23*].

L'amour pour mon prochain m'amènera à respecter mon épouse quand elle aura ses règles et à ne pas vouloir faire l'amour avec elle durant cette période. En outre, je ne coucherai pas avec ma mère, ma fille, ma cousine, ma belle-sœur, etc. Je ne sacrifierai pas non plus mes enfants aux « *dieux étrangers* ».

De toute façon, faire autrement serait tomber sous le coup de la loi de mon pays. Maintenant, me concernant.

Si je me respecte, je ne souillerai pas mon corps en mangeant du sang ou des animaux étouffés – ce qui fait que leur sang demeure dans leur viande –, car nous le savons, en ce siècle, c'est dans le sang que se trouvent les bactéries.

Le sang est destiné à purifier le corps de ses toxines. C'est pour cela qu'il est décommandé de manger un animal étouffé, car son sang n'a pas coulé et demeure dans sa chair ; ce faisant, toutes les toxines et maladies liées au sang demeurent dans la bête.

En outre, si je m'aime et me respecte, je n'aurais pas de rapport sexuel hors mariage, ce qui me mènerait à devenir qu'un avec cette personne [1 Corinthiens 6 verset 16].

La résultante première étant que je me sépare de Dieu et deviens par là même un esclave du démon [1 Corinthiens 6 versets 9-10, Bible Second 21], [1 Jean 5 verset 19].

De surcroît, je perds aussi des forces physiques par ce type de relation sexuelle non sanctifiée [Proverbes 31 verset 3].

La finalité d'une telle démarche est de devenir l'esclave de cette personne et l'issue, c'est la mort [Proverbes 5 versets 3-13].

Je ne coucherai pas non plus avec un animal, et cela, non seulement parce que je m'avilerais par ces gestes. Mais je ne ferais pas ces choses avant tout parce que je déshonorerais et attristerais le Seigneur.

Il en de même pour les relations sexuelles avec une personne du même sexe que moi : je ne pratiquerai pas une telle chose, car je sais que le Seigneur réprouve de telles pratiques. Voici ce que la Parole de Dieu nous apprend à ce propos dans l'Ancien Testament :

« Les deux anges arrivèrent à Sodome vers le soir. Lot était assis à la porte de la ville. Quand Lot les vit, il se leva pour aller à leur rencontre et se prosterna le visage contre terre. Puis il dit :

« Mes seigneurs, entrez donc chez votre serviteur pour y passer la nuit. Vous vous laverez les pieds, vous vous lèverez de bon matin puis vous poursuivrez votre route. »

« Non, répondirent-ils, nous passerons la nuit sur la place. » Mais Lot insista tellement auprès d'eux qu'ils le suivirent et vinrent chez lui.

Il leur prépara un festin, fit cuire des pains sans levain, et ils mangèrent. Ils n'étaient pas encore couchés que les habitants de la ville, les habitants de Sodome, entourèrent la maison, depuis les enfants jusqu'aux plus âgés. Toute la population était accourue. Ils appelèrent Lot et lui dirent :

« Où sont les hommes qui sont entrés chez toi cette nuit ? Fais-les sortir vers nous pour que nous couchions avec eux. »

Lot sortit vers eux à l'entrée de la maison et ferma la porte derrière lui. Il dit : « Mes frères, je vous en prie, ne faites pas le mal ! J'ai ici deux filles qui sont vierges.

Je vous les amènerai dehors et vous leur ferez ce qu'il vous plaira. Seulement, ne faites rien à ces hommes puisqu'ils sont venus s'abriter sous mon toit. » Ils dirent : « Pousse-toi ! » Ils ajoutèrent :

« Celui-ci est venu séjourner chez nous en étranger et il veut faire le juge ! Eh bien, nous te ferons pire qu'à eux. »

Ils poussèrent violemment Lot et s'avancèrent pour briser la porte. [...] Les hommes dirent à Lot : « Qui as-tu encore ici ? Gendres, fils, filles et tout ce qui t'appartient dans la ville, fais-les sortir de là.

Nous allons détruire cet endroit parce que le cri contre ses habitants est grand devant l'Éternel. L'Éternel nous a envoyés pour le détruire. »

[...] Le soleil se levait sur la terre lorsque Lot entra dans Tsoar. Alors l'Éternel fit pleuvoir du soufre et du feu sur Sodome et sur Gomorrhe. Cela venait du ciel, de la part de l'Éternel.

Il détruisit ces villes, toute la plaine, tous les habitants des villes et les plantes du sol. » [Genèse 19 versets 1-9, 12-13, 23-25, Bible Second 21].

Voici ce que le Seigneur déclare, dans le Nouveau Testament en ce qui concerne l'homosexualité : *« Ils disent qu'ils ont la sagesse, mais ils sont devenus fous. Au lieu d'adorer le Dieu glorieux qui ne meurt pas, ils ont adoré des objets.*

Ces objets représentent une personne, qui doit mourir, ou bien des oiseaux, des animaux à quatre pattes et des serpents. À cause de cela, Dieu les a laissés faire les actions mauvaises qu'ils voulaient, et ainsi, ils salissent eux-mêmes leurs corps de façon honteuse.

Ils ont remplacé le vrai Dieu par des faux dieux, ils ont adoré et ils ont servi ce que Dieu a créé à la place du Créateur. Louange à lui pour toujours ! Amen ! C'est pourquoi Dieu les a laissés suivre des désirs qui les couvrent de honte.

Leurs femmes ne couchent plus avec des hommes, mais elles couchent avec d'autres femmes, et cette façon de faire va contre la nature. Les hommes font la même chose.

Ils ne couchent plus avec des femmes, mais ils brûlent de désir les uns pour les autres.

Ils couchent ensemble et c'est une honte ! Ainsi, ils reçoivent eux-mêmes la punition que leur conduite mauvaise entraîne. [...] Pourtant, ils connaissent bien le jugement de Dieu.

Ceux qui agissent ainsi méritent la mort. Eh bien, non seulement ils font ces choses-là, mais encore ils approuvent ceux qui les font ! » [Romains 1 versets 22-27, 32, Bible Parole de Vie].

Complétons avec ceci : « Ne savez-vous pas que ceux qui pratiquent l'injustice n'auront aucune part au royaume de Dieu ?

Ne vous y trompez pas : Il n'y aura point de part dans l'héritage de ce royaume pour les débauchés, les idolâtres, les adultères, les pervers ou les homosexuels, ni pour les voleurs, les avares, pas plus que pour les ivrognes, les calomniateurs ou les malhonnêtes. » [1 Corinthiens 6 verset 9, Bible Semeur].

Ces textes présentent non seulement l'homosexualité comme étant prohibée et répréhensible devant Dieu, mais aussi la sodomie.

Avant d'aller plus avant, sachez que je pense que le choix de sa sexualité incombe à chacun en son âme et conscience, et qu'il choisit les répercussions que cela implique.

Je n'ai donc rien contre les homosexuels !

Néanmoins, dans sa Parole, le Seigneur proscrit l'homosexualité.

Dans le texte de [Lévitique 18 verset 22], nous avons vu que la Parole de Dieu présente l'homosexualité comme étant interdite, le Seigneur traite cet acte d'« abomination ». C'est à cause de ce péché que Dieu a détruit Sodome et Gomorrhe [Genèse 19 versets 1-29].

Pour poursuivre, j'aimerais vous dire, à vous qui êtes homosexuels, que Dieu hait l'homosexualité, mais il vous aime vous en temps qu'êtres humains.

Jésus-Christ est aussi mort sur la croix pour vous racheter. Venez à lui, donnez-lui vos cœurs, détournez-vous de vos anciennes voies, faites alliance avec lui, afin que vous soyez sauvé et que vous puissiez hériter de la vie éternelle.

Maintenant ces points actés, il me faut faire un break afin de vous parler d'un fait divers – que dis-je !

Un fait historique de société.

En France et dans d'autres pays, désormais deux personnes de même sexe peuvent s'unir par les liens du mariage.

Pour moi, ce type d'union déshonore le Seigneur, qui est l'auteur du mariage. Les chrétiens qui liront ces lignes adhéreront certainement à mes propos !

Mais êtes-vous vraiment sûr d'être d'accord avec le fait que comme Dieu interdit l'homosexualité, qu'un homme ne peut se marier avec un homme, ou une femme avec une femme ?

Votre réponse est certainement : « Oui ! »

Pourtant, si vous clamez que la loi de Moïse a été abolie, vous déclarez publiquement que deux hommes (*ou deux femmes*) peuvent bibliquement s'unir en ce siècle. J'invite ceux qui prônent cette abrogation, en ayant la conviction que deux personnes de même sexe ne peuvent se marier, à lire ce que présente ce texte :

« [...] Là où il n'y a point de loi il n'y a point non plus de transgression. » [Romains 4 verset 15, Bible Louis Segond].

Comme sans loi, point de transgression, cela sous-entendrait donc que *l'homosexualité, l'inceste, la zoophilie, etc.* étaient interdits par la loi de Moïse dans les temps bibliques, cette loi ayant été, selon vous, « *abrogée* », aujourd'hui tout cela est donc censé être agréé par Dieu.

Réaction de cause à effet, si telles sont les choses, vous pouvez désormais avoir des rapports sexuels avec une bête, votre sœur (fille de votre mère), votre mère ou avec votre fille, etc. ;

Car c'est la loi de Moïse qui interdit ces pratiques, donc cette loi n'étant plus valide (selon ce que vous prônez), elles deviennent légales.

De ce fait, si nous restons dans votre philosophie, l'État français ainsi que les autres pays qui ont légalisé cet acte qui consiste à unir par les liens du mariage deux personnes de même sexe auraient raison.

Mais vous qui êtes des enfants de lumière savez pertinemment que ces choses jadis interdites par Dieu le demeurent encore. L'idée même de devoir coucher avec votre mère, votre sœur ou un animal (chien, porc, etc.), vous est par là même insupportable.

Le caractère moral même de cette partie de la loi nous présente sa pérennité. C'est ce que nous avons vu concernant les diverses interdictions sexuelles.

Il ne viendrait – du moins je ne le crois pas – pas un instant à la réflexion d'un enfant de Dieu de remettre en cause la pérennité des interdictions que cette loi impose en la matière.

Les bases de la loi morale qui se trouvent dans la loi de Moïse n'ont donc pas été abrogées comme ce fut le cas de la loi cérémonielle.

Néanmoins, les alinéas de la loi morale, qui étaient avant tout destinés à la gestion de vie des Israélites ayant vécu dans les temps bibliques, ont pris un autre visage qui a pour épice l'Amour. Celui que nous devons porter au Seigneur, à nous-même et à notre prochain.

Comme nous l'avons déjà vu, celui qui est venu pour permettre à cette évolution législative divine de se faire, c'est Jésus-Christ.

Nous allons maintenant découvrir une autre réalité permettant de savoir ce qui est encore agréé du Seigneur dans la loi morale de Moïse alors que ces choses ne sont pas présentées de façon explicite dans le Nouveau Testament.

La clef que je vous présente est la position du Seigneur face aux choses abominables qu'il interdisait dans cette loi.

Pour une meilleure compréhension de cette réalité, je vous donne un exemple concret et, pour ce faire, il nous faut nous référer à nouveau au texte de [Deutéronome 18 versets 9-14].

Dans ce texte, il est entre autres fait mention d'astrologie.

Le Seigneur l'interdit et interdit de fréquenter ceux qui ont de telles pratiques. Par contre, dans le Nouveau Testament, je n'ai trouvé aucune trace de telles pratiques et aucune interdiction formelle concernant l'astrologie.

Cela voudrait-il dire que comme en Christ nous sommes appelés à la liberté, que nous pouvons maintenant écouter notre horoscope ou aller voir ceux qui les interprètent ou encore lire des livres sur ce sujet ?

La réponse à ces questions n'est peut-être pas présentée dans le Nouveau Testament, mais est pour moi explicite, et trouve sa réalité dans ce texte :

« *Toute grâce excellente et tout don parfait descendent d'en haut, du Père des lumières, chez lequel il n'y a ni changement ni ombre de variation.* » [Jacques 1 verset 17, Bible Louis Segond].

Complétons avec ceci : « **Car je suis l'Éternel, je ne change pas [...]** » [Malachie 3 verset 6, Bible Louis Segond].

Ce qui est vrai pour Dieu le Père et par extension son Saint-Esprit, l'est aussi pour son fils.

Voici ce que nous apprenons à ce sujet : « **Jésus-Christ est le même hier, aujourd'hui, et éternellement.** » [Hébreux 13 verset 8, Bible Louis Segond].

Le Seigneur ne change pas ce qu'il a décrété être pour lui une abomination, le demeure.

Ainsi, partout où dans la loi de Moïse ou dans l'Ancien Testament il était décrété qu'une chose ou une pratique était une abomination, même si nous sommes maintenant appelés à la liberté en Christ, nous ne pouvons pas la pratiquer.

Notre entendement nous amène donc à comprendre qu'en ce siècle, au même titre qu'au siècle passé, le Seigneur ne peut agréer des choses qu'il avait taxées d'abomination.

Ainsi, tout ce que le Seigneur appelait dans le texte de [Deutéronome 18 versets 9-14] « *abomination* » demeure devant lui des choses prohibées. De leur nombre, nous trouvons :

- *Ceux qui sacrifient par immolation leur enfant. (Pour ce fait, nous savons que ce n'est pas seulement le Seigneur, mais aussi la loi des hommes, qui nous l'interdit).*

- *Nous ne devons pas non plus exercer le métier de devin, d'astrologue, d'augure, de magicien, d'enchanteur.*
- *En outre, nous ne devons pas consulter ceux qui évoquent les esprits ou disent la bonne aventure, ni ceux qui interrogent les morts. Et tout cela nous ne devons pas le faire à cause du fait que quiconque fait ces choses est en abomination à l'Éternel.*

Nous allons continuer notre recherche de ce que le Seigneur agréait encore ou non dans la loi de Moïse ou dans l'Ancien Testament, en ayant pour repère le mot « *abomination* » ou l'un de ses synonymes.

Mais avant cela, je m'en vais vous poser une question, qui fera sûrement bondir de leur chaise plusieurs d'entre vous :

Pensez-vous que, comme plus rien n'est impur, qu'en mangeant des animaux que Dieu a proscrits, vous le glorifiez ?

Pour vous répondre, je vous invite à lire ce que le Seigneur déclare dans ce texte : « *Vers un peuple qui ne cesse de m'irriter en face, sacrifiant dans les jardins, et brûlant de l'encens sur les briques :*

Qui fait des sépulcres sa demeure, et passe la nuit dans les cavernes, mangeant de la chair de porc, et ayant dans ses vases des mets impurs ;

Qui dit : Retire-toi, ne m'approche pas, car je suis saint !... De pareilles choses, c'est une fumée dans mes narines, c'est un feu qui brûle toujours. Voici ce que j'ai résolu par devers moi :

Loin de me taire, je leur ferai porter la peine, oui, je leur ferai porter la peine de vos crimes, dit l'Éternel, et des crimes de vos pères, qui ont brûlé de l'encens sur les montagnes, et qui m'ont outragé sur les collines ;

Je leur mesurerai le salaire de leurs actions passées. » [Ésaïe 65 versets 3-7, Bible Louis Second].

Dans la version que nous venons de lire on ne trouve pas le terme « *abomination* » ou l'un de ses synonymes alors que dans ce même texte, nous le retrouvons dans cette autre version de la Bible :

« Vers le peuple de ceux qui m'irritent toujours en face, qui sacrifient dans les jardins et font des encensements sur les autels de briques ;

Qui se tiennent dans les tombeaux et passent la nuit dans les lieux désolés ;

Qui mangent la chair du pourceau, et dont les vases contiennent des mets abominables ;

Qui disent : Retire-toi ! Ne m'approche pas ! car je suis plus saint que toi. Ces choses sont une fumée à mes narines, un feu toujours allumé. Voici, cela est écrit devant moi ;

Je ne m'en tairai point ; mais je le rendrai ;

Oui, je le leur rendrai dans leur sein : Vos iniquités, dit l'Éternel, et les iniquités de vos pères, qui ont fait des encensements sur les montagnes et m'ont outragé sur les collines !

Or je mesurerai dans leur sein le salaire de ce qu'ils ont fait autrefois. » [Ésaïe 65 versets 3-7, Bible Ostervald].

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous dirais que ceux qui voudront faire des recherches sur des concordances en ligne en ce qui concerne le mot « *abomination* » ne pourront peut-être pas toujours y parvenir, car il n'est pas utilisé dans toutes les versions de la Bible.

Durant vos recherches, il suffira alors d'utiliser un de ses synonymes pour arriver à votre objectif.

Le terme « *abomination* » ou « *abominable* » est donc l'un des repères qu'il vous faut garder afin de savoir si une chose qui est présentée dans dans l'Ancien Testament est agréée par Dieu aujourd'hui.

Et cela, même si nul texte du Nouveau Testament n'en fait mention. Maintenant ce point acté, revenons à ce texte que nous venons de voir en deux versions.

Dans ces lignes, nous trouvons que ceux qui mangent, entre autres, de la chair de porc et des aliments que Dieu a interdits, seront frappés par le Seigneur à cause de leurs actes abominables.

Afin de renforcer notre étude sur la chair de porc qui est consommée, complétons avec cet autre texte encore plus fort en sens :

« Celui qui immole un bœuf est comme celui qui tuerait un homme, celui qui sacrifie un agneau est comme celui qui romprait la nuque à un chien, celui qui présente une offrande est comme celui qui répandrait du sang de porc, celui qui brûle de l'encens est comme celui qui adorerait des idoles ;

Tous ceux-là se complaisent dans leurs voies, et leur âme trouve du plaisir dans leurs abominations [...]

C'est par le feu que l'Éternel exerce ses jugements, c'est par son glaive qu'il châtie toute chair ; Et ceux que tuera l'Éternel seront en grand nombre.

Ceux qui se sanctifient et se purifient dans les jardins, au milieu desquels ils vont un à un, qui mangent de la chair de porc, des choses abominables et des souris, tous ceux-là périront, dit l'Éternel. » [Ésaïe 66 versets 3, 16-17, Bible Louis Second].

Il est important de noter que ce texte présente les temps de la fin, où Dieu détruira les impénitents.

À ceux qui pensaient que, depuis la mort de Jésus, que le porc et d'autres animaux que Dieu a déclarés non comestibles et impurs [Lévitique 11 versets 46-47], sont devenus comestibles du fait qu'ils ne sont plus impurs, ces textes sont pour vous un camouflet de taille.

Il est important de noter que Dieu détruira tous ceux qui mangent le porc, les souris ainsi que les choses abominables.

En outre, nous avons aussi découvert que le sang ou la chair du porc est en abomination devant Dieu.

Ce qui implique que quand vous mangez du boudin, fait de ce sang, vous devenez abominable devant Dieu.

Le bon sens lui-même ne nous amène-t-il pas à comprendre que tous les animaux que Dieu avait décrétés non comestibles le demeurent, même si aujourd'hui ils ne sont plus impurs ?

Exemple : *prenons le cas d'un rat ou d'un chien que Dieu a déclaré non comestible et qui l'était toujours avant la mort de Jésus. Peut-il l'être devenu après sa résurrection ?*

Cet animal qui était non comestible à 10 heures le vendredi de la passion de notre Seigneur Jésus-Christ a-t-il subi une mutation à la mort expiatoire du Seigneur ?

De sorte que cette évolution génétique se serait terminée avec la résurrection du Seigneur le dimanche de Pâques, amenant, dès lors, ce rat ou ce chien à être comestible ?

*Hum... pour ceux qui pensent cela, je vous conseille de vendre l'histoire au studio de ciné traitant des films de mutants ! Ils seront certainement intéressés pour une version **X-Animal**.*

Sauf mutation des espèces à la mort de Jésus, je ne vois pas comment un animal non comestible aurait pu du jour au lendemain le devenir. Je ne vois pas comment un *rat ou un porc* que Dieu a déclaré non comestible aurait pu en ce jour le devenir.

La mort du Seigneur aura-t-elle changé la chair immonde du rat en mets de choix pour vos tables chrétiennes ?

Le rat, le porc etc. ne sont certes plus impurs depuis que Jésus nous a rachetés, car plus rien ne l'est pour ceux qui sont sanctifiés [Tite 1 verset 15], mais ils demeurent toujours non comestibles.

Cela, au même titre que tous les animaux non comestibles que le Seigneur présente dans [Lévitique 11] et qui sont entre autres le chien, le porc, le lièvre – par extension le lapin qui est de la même race –, la langouste, etc.

En lisant cette liste présentant les animaux impurs dans le livre de [Lévitique 11], nous voyons que souvent ceux qui étaient non comestibles étaient aussi impurs.

Dans cette description se trouve le porc. A contrario, nous découvrons que les animaux purs étaient comestibles.

Hormis cela, nous découvrons qu'il y avait un troisième critère qui était porté sur les animaux non comestibles, qui était aussi impure, et qui se matérialisait par le fait que de les manger rendait abominable.

Voir [Lévitique 11 versets 9-20, 43-47, Bible Second 21].

Voici comment je vous présenterais l'évolution des animaux qui étaient jadis impures et leur répercussion sur nous :

Exemple : *vous pouvez, contrairement aux contemporains de Jésus (avant sa mort), jouer avec une souris, car elle n'est plus impure. Pour autant, ne seriez-vous pas en abomination devant Dieu si vous la mangiez ?*

Eh oui ! Rappelez-vous, Dieu ne change pas ! L'animal qu'il a créé non comestible le demeure. Ne vous mentez donc plus à vous-même. La Bible ne dit nulle part le contraire.

Pour clore notre étude, je vous dirais que le texte de [Ésaïe 1 versets 1-16] nous dit que le Seigneur exècre qu'on lui présente comme choses saintes ce qu'il a déclaré abominable. Prenons un exemple concret :

Imaginez des jeunes mariés chrétiens qui durant leur nuit de noces ont tenu avant l'acte à prier pour que Dieu puisse bénir leur première relation intime.

Dans un tel cadre, j'ai foi que le Seigneur sera touché de leur démarche, à eux qui, au lieu de sauter l'un sur l'autre, préfèrent d'abord aller vers Dieu pour le remercier.

Maintenant, considérons un homme marié qui fait la même démarche, mais celle avec qui il s'apprête à coucher n'est pas son épouse. Pensez-vous que le Seigneur agréera cette prière ?

Bien sûr que non, elle montera vers Lui comme une abomination ! De même, pensez-vous, que si vous priez pour sanctifier un plat de viande de chien ou de souris, le Seigneur vous agréera et bénira votre repas ? Bien sûr que non !

Il en est de même quand vous priez pour que le Seigneur puisse bénir de la viande de porc ou des fruits de mer comme la langouste ou les écrevisses.

Quand vous consommez de telles choses, vous êtes en abomination devant Dieu et devenez – au même titre que ceux qui mangeaient des victimes sacrifiées aux idoles, en communion, avec des démons –, possédé par eux [1 Corinthiens 10 versets 14-22].

3 Une lumière pour l'avenir

Pour commencer, je vous dirais qu'il est des combats titanesques que l'on mène et qui semblent, à première vue, perdus pour la partie semblant être la plus faible. *Pourtant !*

Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David au géant homme d'armes Goliath.

La finalité ne fut pas la victoire du puissant, mais celle de la foi.

Pour comprendre cette image que je viens de présenter il est important de prendre en compte certaines réalités :

Dans mes livres de la série « Inquisitiô » je mets en lumière les errements des Église adventiste du septième jour et catholique, etc. En outre, dans mon livre intitulé « Infamies d'État (Réalité des actes inconstitutionnels pratiqués par l'État Français contrevenant à sa constitution) » c'est contre de puissantes nations de la terre que je m'élève.

L'objectif étant que puisse faire prévaloir la justice et la vérité, afin que les non-vaccinés contre la covid 19 ainsi que les observateurs du sabbat et du shabbat, qui ont été et sont encore discriminés en France, à cause des lois vaccinales et dominicales, puissent avoir gain de cause.

Ainsi au regard de la puissance financière et intellectuelle de ceux contre qui je m'élève, je ne puis certes pas, d'un point de vue humain, faire face seul contre de telles entités.

C'est pour cela, que c'est au nom Puissant de Jésus-Christ de Nazareth que, durant toutes ces longues années, j'ai continué à œuvrer afin que la vérité se fasse jour.

J'ai l'assurance que mon sauveur est vivant et fera bientôt paraître la noblesse de mes combats qui ne sont pas des arguties sorties tout droit d'un esprit « *farfelu* », mais bien des réalités qui méritent d'être prises en considération.

Ma conviction est que le Seigneur nous appelle en cette génération à libérer les captifs selon son appel manifesté dans le texte qui suit :

« L'esprit du Seigneur, l'Éternel, est sur moi, car l'Éternel m'a oint pour porter de bonnes nouvelles aux malheureux ;

Il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le coeur brisé, pour proclamer aux captifs la liberté, et aux prisonniers la délivrance ;

Pour publier une année de grâce de l'Éternel, et un jour de vengeance de notre Dieu ; Pour consoler tous les affligés » [Ésaïe 61 versets 1-2, Bible louis Segond].

C'est pour cela que malgré le fait que jusque-là j'ai été seul à tourner la meule pour le Seigneur, j'ai foi que grâce à ces lignes, les captifs « *spirituels* » entendront sa voix et qu'ils sortiront de Babylone, ce qui leur permettra d'avoir un devenir !

J'ai foi que cette œuvre s'accomplira par la puissance du Seigneur, manifesté par son Esprit Saint et non par une puissance quelconque qui viendrait de mon être, mais de l'Esprit de Dieu, selon ce que nous pouvons lire dans le texte qui suit : « *Alors il reprit et me dit :*

C'est ici la parole que l'Eternel adresse à Zorobabel : Ce n'est ni par la puissance ni par la force, mais c'est par mon esprit, dit l'Eternel des armées.

Qui es-tu, grande montagne, devant Zorobabel ? Tu seras aplanie. [...] » [Zacharie 4 verset 6-7, Bible louis Segond].

En outre, j'ai l'intime conviction que le Seigneur utilisera mes livres pour sa gloire.

Ils sont les fruits d'un long travail de recherches historiques, juridiques et bibliques, et ils donnent les bases qui permettraient que les choses puissent changer, sur tous les points incriminés.

Fort de tout cela, il est temps que le peuple de Dieu puisse faire entendre sa voix de façon unanime, comme un lion.

L'objectif est que les réalités qui se trouvent dans ce livre, dans les autres tomes de cette série « *Inquisitiô* », puissent couvrir la surface de la Terre, comme les eaux couvrent les fonds des mers.

Ces ouvrages sont disponibles, gratuitement au format numérique, en version anglaise et française, sur mon site dont vous trouverez à la fin de ce chapitre. Il est à noter que la série « *Inquisitiô* » compte 5 livres, à mon sens volumineux car, au format numérique, ils font chacun 572 pages.

Pour un meilleur confort de lecture, le Saint-Esprit m'a inspiré de transformer chacun de ces livres en plusieurs livrets, dont celui que vous avez en mains fait partie.

Pour poursuivre, je vous dirais, qu'il est important de comprendre que les œuvres de réforme présentées dans ces livres ne pourront avoir de devenir sans vous.

La Parole de Dieu nous apprend dans [*Ecclésiaste 9 versets 15-16*] que la sagesse (*la connaissance*) que pourrait apporter le démuné au puissant sera méprisée.

Si je mène seul ce combat, sans vous, qui êtes épris de justice et de vérité, le message contenu dans ce livre restera lettre morte.

Il faut donc que comme un seul homme, les voix du peuple de Dieu, puissent s'unir pour se faire entendre.

L'une des belles images que j'ai de l'unité qui entraîne la victoire est présentée dans le texte de [*Ecclésiaste 4 versets 9-12*], qui dans son essence, présente pour moi l'union comme faisant la force.

*Ce type d'oeuvre titanesque on ne peut la mener seul, d'autant plus que nous ne sommes pas le maître mais un serviteur.
Je suis le porteur de ce message mais son propriétaire c'est l'Éternel Dieu !*

Les enseignements, que je vous ai présentés dans ce livre, ainsi que dans ses autres tomes de la série « *Inquisitiô* » ont pour centre le message des 3 anges apocalyptique.

Le Seigneur a choisi cette génération, afin que nous son peuple fidèle nous ayons l'insigne honneur d'annoncé au monde ce message salutaire. Cette bonne nouvelle, en Jésus, va déterminer le devenir de l'humanité. Il est destiné à commencer le criblage du peuple de Dieu, la finalité étant que deux peuples bien distincts puissent sortir des rangs.

D'un côté se trouveront les saints, qui garde les commandements de Dieu et ont la foi de Jésus (ils ont l'Esprit de prophétie). Leur choix les amènera à porter les sceaux divins, formé du nom de Dieu et de celui de Jésus-Christ.

Leur devenir sera d'hériter du royaume de Dieu. D'un autre côté, il y aura ceux qui, rejeteront ces deux choses ou ceux ont délibérément choisi de rejeter le Seigneur. Leur finalité sera de recevoir la marque de la bête et leur fin sera de brûler dans l'étang de feu et de soufre aussi appeler la géhenne de feu.

Pour que nul ne soit perdu pour n'avoir pas entendu le message de grâce, en Jésus, que Dieu adresse à l'humanité, Il a envoyé ces sentinelles proclamer son offre de salut, qui est manifeste dans les messages des trois anges [*Apocalypse 14 versets 6-13*].

En tant que sentinelle et porteur du message du salut, le Seigneur nous demandera des comptes de ce que nous aurons fait des avertissements qu'Il destine à notre prochain.

Ceci nous renseigne : **« Vous savez que je n'ai rien caché de ce qui vous était utile, et que je n'ai pas craint de vous prêcher et de vous enseigner publiquement et dans les maisons, annonçant aux Juifs et aux Grecs la repentance envers Dieu et la foi en notre Seigneur Jésus-Christ. [...] »**

Et maintenant voici, je sais que vous ne verrez plus mon visage, vous tous au milieu desquels j'ai passé en prêchant le royaume de Dieu.

C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher. » [*Actes 20 versets 20-21, 25-27, Bible louis Segond*].

Afin de comprendre de quoi il en retourne au sujet du sang de son prochain que Paul déclare être innocent, il nous faut lire ce qui suit :

« La parole de l'Éternel me fut adressée, en ces mots : Fils de l'homme, parle aux enfants de ton peuple, et dis-leur :

Lorsque je fais venir l'épée sur un pays, et que le peuple du pays prend dans son sein un homme et l'établit comme sentinelle, - si cet homme voit venir l'épée sur le pays, sonne de la trompette, et avertit le peuple ;

et si celui qui entend le son de la trompette ne se laisse pas avertir, et que l'épée vienne le surprendre, son sang sera sur sa tête. Il a entendu le son de la trompette, et il ne s'est pas laissé avertir, son sang sera sur lui ;

S'il se laisse avertir, il sauvera son âme. Si la sentinelle voit venir l'épée, et ne sonne pas de la trompette ;

Si le peuple n'est pas averti, et que l'épée vienne enlever à quelqu'un la vie, celui-ci périra à cause de son iniquité, mais je redemanderai son sang à la sentinelle. Et toi, fils de l'homme, je t'ai établi comme sentinelle sur la maison d'Israël.

Tu dois écouter la parole qui sort de ma bouche, et les avertir de ma part. Quand je dis au méchant : Méchant, tu mourras ! si tu ne parles pas pour détourner le méchant de sa voie, ce méchant mourra dans son iniquité, et je te redemanderai son sang.

Mais si tu avertis le méchant pour le détourner de sa voie, et qu'il ne s'en détourne pas, il mourra dans son iniquité, et toi tu sauveras ton âme. » [Ézéchiel 33 versets 1-9, Bible louis Segond].

Comme ce fut le cas dans les temps bibliques, en ce siècle et jusqu'au retour de Jésus-Christ, comme il en était pour l'apôtre Paul, nous les enfants du Dieu comme ses sentinelles et en tant que tels, des comptes nous seront demandés par le Seigneur.

Si nous ne les prévenons pas et qu'ils meurent dans leurs péchés, le Seigneur leur fera porter la charge de leurs iniquités, mais il nous redemandra leurs sangs.

Ainsi le serviteur fidèle de Dieu doit être sage et s'assurer qu'il n'a pas le sang de son prochain, qu'il n'a pas averti, sur ces mains.

Vous qui avez lu ce livre jusque-là, et avez sondé son contenu, Bible en mains et dans un esprit de prière, il vous faut agir.

Dans un premier temps, afin que vous soyez bien au fait de la totalité du message que l'Esprit de Dieu me donne de porter, je vous invite à lire les livrets qui forment les *tomes II, III, IV et V* de la série intitulée « *Inquisitiô* ».

Il est à noter que le premier tome de cette série est en réécriture et n'est donc pas encore disponible.

Une fois que vous aurez pris connaissance du contenu de ces livres ou de leurs livrets, vous pourrez agir.

Pour ce faire, cette base ayant été établie, comme les feuilles d'automne emportées au loin par le vent, ils doivent tous, livres et livrets, être distribués au plus grand nombre.

Pour ce faire, partagez-les par tous les biais :

Par email, Facebook, WhatsApp Instagram, etc.

Nous devons maintenant considérer d'autres réalités liées à une œuvre aussi conséquente, tant par le travail d'étude qu'elle a nécessité que par le volume des ouvrages.

En effet, ce n'est pas sans peine que ce type de quête se mène.

Les pertes que j'ai dû subir en attestent !

Dans mon livre intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges), tome II. La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie historique* » au chapitre « *Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire* », je vous ai présenté ma situation financière.

Dans cette lutte titanesque que je mène, pour la vérité et la justice, mes finances aussi ont été impactées.

Dans ce livre que je viens de vous présenter, je vous conte comment en tant qu'observateur du sabbat et du fait de ma profession, de coiffeur, mes fonds sont au plus bas, car je suis entravé par les lois françaises interdisant de travailler le dimanche.

De surcroît, a cause du fait que je dénonce dans l'un de mes livres les doctrines antibibliques que l'Église adventiste du septième jour – qui jadis était ma religion –, pratique j'ai subi la désertion de mon salon de coiffure, par le « *gros* » de mes clientes qui sont des membres de cette religion, ce qui a porté un gros coup à mes finances.

Pour en savoir plus à ce propos, je vous invite à lire mon livre intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges), tome IV, La réalité de l'attaque du faux prophète et l'agneau bestial apocalyptique contre la loi de Dieu et la prophétie. Partie historique* ».

De surcroît, le chômage technique dû à cette pandémie de *Corona virus*, ainsi que les actions iniques de *M. Vincent GUILGAULT* contre moi – il a, de façon arbitraire et en opposition avec les lois, fait barrage afin que je ne puisse pas percevoir pour mes deux sociétés la subvention allouée aux entreprises en difficulté à cause de la pandémie –, a aggravé encore plus la situation, je me retrouve donc à survivre.

Vous pourrez découvrir ces réalités dans mon livre intitulé « *Infamies d'État (Réalité des actes inconstitutionnels pratiqués par l'État Français contrevenant à sa constitution)* » au chapitre « *Présentation des faits inhérents au traitement inapproprié de mon dossier par ce fonctionnaire des impôts, M. Vincent GUILGAULT* ».

Comme vous le voyez les coups durs se sont succédé en vue de nuire à cette œuvre que le Seigneur m'a confié, les répercussions étant que je ne puis plus investir financièrement pour son avancement car, je suis dans une grande précarité.

En ce jour, je ne peux donc pas continuer à investir pour les livres.

Eh oui, les choses sont extrêmement difficiles mais j'ai foi en l'œuvre que le Seigneur me donne de porter.

C'est pour cela que j'ai voulu poursuivre malgré ces difficultés et que vous trouverez une bonne partie du livre qui n'a pas pu être corrigée, faute de moyen.

Pour poursuivre je vous dirais que je retrouve dans l'œuvre de toutes ces personnes qui m'ont attaqué d'une façon ou d'une autre l'empreinte du diable, car je sais que ces personnes ne sont pas mes ennemis, mais c'est le diable qui les a utilisé pour me nuire.

Cette réalité tient au fait nous n'avons pas à nous battre contre la chair et le sang, mais contre les forces des ténèbres [*Éphésiens 6 versets 10-12*], en sorte que nos persécuteurs ne sont pas nos ennemis, mais ce sont des marionnettes que le diable utilise pour nous persécuter.

Voici ce que nous pouvons lire en la matière :

« Au reste, fortifiez-vous dans le Seigneur, et par sa force toute-puissante. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les ruses du diable.

Car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les dominations, contre les autorités, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants dans les lieux célestes. » [*Éphésiens 6 versets 10-12, Bible louis Segond*].

Complétons avec cet autre texte : *« Nous savons que celui qui est né de Dieu ne commet pas le péché qui mène à la mort, car le Fils de Dieu le protège. Aussi le diable ne peut-il rien contre lui. Nous savons que nous appartenons à Dieu, alors que le monde entier est sous la coupe du diable. »* [*1 Jean 5 versets 18-19, Bible Semeur*].

Finissons avec ceci : *« Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui est à lui ; mais parce que vous n'êtes pas du monde, et que je vous ai choisis du milieu du monde, à cause de cela le monde vous hait. Souvenez-vous de la parole que je vous ai dite :*

Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi ; s'ils ont gardé ma parole, ils garderont aussi la vôtre.

Mais ils vous feront toutes ces choses à cause de mon nom, parce qu'ils ne connaissent pas celui qui m'a envoyé. » [*Jean 15 versets 18-21, Bible louis Segond*].

Quand le diable cherche à nous détruire et/ou à nous persécuter, il utilisera souvent ceux qui ont rejeté le Seigneur et qui de par leurs actes sont devenus des enfants du démon [*Jean 8 verset 44*].

Le diable sachant qu'il lui reste peu de temps, est déchaîné et dans une grande colère, son objectif impérieux est de perdre le plus grand nombre. Ainsi, il fera la guerre à quiconque apporte aux hommes la lumière de l'Évangile pur en Jésus-Christ.

Vu la teneur de ce livre ainsi que celle des autres tomes de cette collection *« Inquisitiô »*, je ne suis pas étonné de ce que je vis.

Avec du recul je vous dirais que l'une des attaques les plus drastiques que le diable à mener contre moi, fut par le biais de *M. GUILGAULT*, car grâce à l'argent de cette subvention, que j'ai pu percevoir, j'ai entrepris de corriger les livres spirituels que le Saint Esprit m'a inspirée et cela aussi bien en anglais qu'en Français.

J'ai d'abord commencé par corriger un des tomes du livre que vous avez en mains et que je pensais, qu'il aurait paru tel quel.

Néanmoins, une fois ce premier livre terminé et après relecture, je me suis rendu compte qu'il contenait trois thématiques bien distinctes qui pouvaient être développées pour constituer chacune un livre.

C'est ce que j'ai fait et ce premier livre de *572 pages* qui a été corrigé par le correcteur anglophone *M. Howard J. Eeles* est devenu l'élément fondateur de quatre livres de *572 pages* chacun. Ces quatre livres visent donc des objectifs bien précis.

Ce travail a été titanesque et l'est toujours, car en finissant ce livre que vous avez en mains, cela fera *8 livres* de *572 pages*, *4* en anglais et leur double en Français, que j'aurais fini d'écrire, par la grâce de Dieu.

Reste à finir mon livre intitulé « *Inquisitiô (le message des trois anges) tome I, qu'est-il advenu de la sainteté de la parole de Dieu ?* », toujours en deux versions, en anglais et en français, que j'entamerais, si Dieu le veut, dès que les premiers tomes seront finis.

Sur ces *8 premiers livres* de *572 pages* chacun, j'ai déjà pu corriger en Français environ *30 %* et *40 %* de ceux qui sont en anglais.

J'ai déjà investi un peu plus de *13500 euros*, donc toutes mes économies, jusqu'au dernier centime pour que ces livres puissent voir le jour. Tout cela, **alors qu'ils sont offerts gratuitement en version numérique en français et en anglais.**

Ce fut une grande joie pour moi de voir mes idées se matérialiser en livres, surtout ceux qui sont en anglais, car bien que je ne maîtrise pas cette langue, l'Esprit de Dieu me donne la capacité de traduire mes livres et je les fais corriger par un correcteur proportionnel.

Malheureusement, celui que j'appelle « *l'ennemi de nos âmes* » a utilisé *M. GUILGAULT* et l'a inspiré de fomenter contre moi des œuvres iniques, la répercussion directe fut que je n'ai pas pu continuer la correction de ces livres.

Pour que certaines parties de ce livre puissent être mises à votre disposition, j'ai dû emprunter de l'argent auprès de mon amie Nicole. Je sais que Dieu agira en son temps pour que je ne sois plus son débiteur. Je suis très reconnaissant au Seigneur de l'avoir mise sur ma route et aussi de cette confiance qu'elle a placée et en moi et en cette œuvre.

Eh oui, les choses sont extrêmement difficiles mais j'ai foi en l'œuvre que le Seigneur me donne de porter, c'est pour cela que j'ai voulu poursuivre malgré ces difficultés et que vous trouverez une bonne partie du livre qui n'a pas pu être corrigée, faute de moyen.

Je vous prie de m'excuser pour les fautes que vous ne manquerez pas de trouver. Et je tiens en toute humilité à remercier mon amie *Nicole*, qui a, avec le peu de temps dont elle disposait, donné à certaines parties des textes en Français une certaine cohérence.

Pour poursuivre, je vous dirais qu'alors que les embûches se présentent comme la mer Rouge devant moi et que les problèmes et difficultés me suivent tels les Égyptiens en furie. Je suis certes démunie, mais je continue à avancer par la foi, malgré les intempéries de la vie, car je sais servir un grand Dieu.

Je sais donc, qu'il agira, d'une façon ou d'une autre ! Le diable est déjà vaincu, le Seigneur seul est le Tout-Puissant et nul ne pourra empêcher à son œuvre d'avancée.

Fort de cette conviction c'est pour cela que, malgré la situation difficile, je continue à marcher par la foi, et je mets en place les plans que j'ai reçu de l'Esprit de Dieu en rêves.

Mon objectif dans cette vie, n'est ni la richesse ni la renommée, mon leitmotiv est de porter mes connaissances à cette génération et de laisser un héritage littéraire aux générations futures.

Pour en revenir à cette œuvre littéraire que le Seigneur m'a confiée, je vous dirais que ne pouvant ni continuer à éditer ces livres, ni les proposer à la vente numérique car ils ne sont corrigés que partiellement, j'ai choisi de les offrir sur mon site, je vous le présenterai à la fin de ce chapitre.

Pour que vous puissiez comprendre ma philosophie et ma foi, je vais vous présenter une allégorie :

Imaginez que vous ayez un oranger qui vous donne en abondance des oranges qui sont sucrées comme du miel, que vous destinez à la vente.

Cependant, placé où vous êtes, nul ne sait que vous en avez à vendre. De ce fait, vos oranges pourrissent sur l'arbre alors que vous êtes dans le besoin.

Pour changer cette situation, vous faites donc des plans en vue de les vendre et, pour ce faire, vous les présentez dans une foire, afin que le plus grand nombre puisse les goûter.

Sachant qu'elles sont sucrées à souhait, vous savez que ceux qui viendront et les goûteront seront conquis et que vous pourrez vivre de votre récolte.

Cette image que je prends pour présenter mes livres peut vous paraître présomptueuse. Néanmoins, pour moi, mes ouvrages sont de l'acabit de ces oranges, car ils sont le fruit de nombreuses recherches et d'un travail acharné.

Vu leur teneur, j'ai bon espoir qu'ils vous apporteront *des connaissances qui vous fortifieront.*

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire au travers de mes livres, qui sont en attente de fonds pour être édités. Je vous convie, à travers leurs lignes, à faire des voyages *inédits.*

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je n'ai pas fait d'études littéraires, je suis avant tout un passionné d'écriture, pas un écrivain.

Je me reconnais donc comme étant un auteur. Dans mes livres, comme c'est le cas dans celui-ci, je mets par écrit mes expériences et mes convictions profondes.

Cet amour de l'écriture m'est venu un jour où j'ai eu à mener une réflexion sur la durée fugace de notre vie sur Terre.

Beaucoup ont travaillé, jouissent de leur vivant du fruit de leur travail, mais souvent, après leur mort, il ne reste plus rien de ce qu'ils étaient, de leurs pensées, de leurs convictions.

*Ils descendent dans la fosse et « s'étiolent comme l'éther ».
Je n'ai aucune connaissance de ce qu'ont été mes aïeux. Quelles
furent leurs convictions, leurs œuvres ; tout cela demeure une
énigme pour moi.
D'autant qu'en tant qu'antillais, je suis issu d'un peuple qui a
connu les chaînes et l'aliénation de l'esclavage.
De cette réflexion sont nés mon besoin d'écrire et ma passion
des mots !
Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances
et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront
plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés.*

Dans mes ouvrages, j'aborde divers thèmes, qui me tiennent à cœur et qui mettent en exergue mes convictions profondes, la plus importante de tout étant l'amour que je porte au Seigneur et le besoin, en tout temps, de donner Gloire à son nom.

Bien que j'aie déjà eu l'immense plaisir de publier plusieurs de mes livres, les finances faisant défaut, je n'ai pas pu trouver les fonds nécessaires pour éditer cinq autres livres, autres que les quatre que je vous ai déjà présentés et qui sont tout aussi riches que celui que vous avez en mains, et qui sont déjà en chantiers.

Il reste encore beaucoup à faire pour que la vérité se fasse jour auprès du plus grand nombre.

Si ce livre que vous avez en mains vous a fortifié je vous vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre mes autres ouvrages, car certainement, ils vous apporteront, des connaissances qui certainement vous seront aussi profitables.

Plusieurs de ces livres sont, ou seront bientôt, par la grâce de Dieu disponible en téléchargement gratuit sur mon site internet.

*Malheureusement pour moi, « l'argent étant le nerf de la guerre »
», tous mes fonds ayant été investis dans la mise en place de ces
premiers livre que je vous ai présenté plus avant, ce faisant, je
n'ai plus les moyens de continuer cette oeuvre.*

Ce que je trouve des plus dommagees est qu'hormis les *4 livres*, qui sont déjà finis en Français (*ainsi que leurs doubles en anglais soit 8 livres*), et que j'offre gratuitement sur mon site, mais qui sont en attente d'être corrigé, j'ai encore *5 autres ouvrages* que j'ai déjà mis en place l'ossature mais qui sont en attente de finition.

Pour continuer je vous dirais que ce livre que vous avez en mains ainsi que tous ceux de la série « *Inquisitiô (Le message des trois anges)* » vous ont présenté mon mode d'écriture, basé sur la parole de Dieu, et qui est renforcé de texte historique et législatif, destiner à mettre en lumière des réalités, qui jusque-là étaient cachés.

Mes autres livres spirituels, sont de ce même acabit, je mets en lumière des réalités bibliques oubliées depuis des siècles, mais qui sont vitaux pour la préparation des enfants fidèles du Seigneur en vue qu'ils soient prêts à aller à la rencontre de notre sauveur quand il reviendra.

L'objectif est aussi qu'en attendant le retour du Roi des rois et du Seigneur des seigneurs, que son peuple soit inébranlable en Jésus-Christ et pas branlant, et ne suive pas les lumières ténébreuses des doctrines fallacieuses que distille, tel un venin mortel, des gens qui œuvrent, sous couvert de la foi, pour le diable.

Pour en revenir à mes *4 livres* de la série « *Inquisitiô (le message des trois anges)* » que j'offre sur mon site, en version anglaise et française, pour que vous ayez un meilleur confort de lecture, j'ai besoin de votre aide, car la correction de chacun de ces livres coûte environ *7000 euros* en anglais et environ *3500 euros* en français.

Ces *4 livres*, une fois corrigés, seront toujours offerts gratuitement, en anglais et en Français, en version numérique, sur mon site. Hormis cela, en ce qui concerne l'œuvre d'écriture que le Seigneur me donne de mener pour lui, il est important de noter qu'il me faut un peu plus d'un an pour finir un livre dans sa version anglaise et française.

Hormis tout cela, il est convenable, selon moi que vous compreniez, que je ne peux à la fois écrire pour le Seigneur et travailler comme coiffeur conseil, ainsi, étant consacré totalement à l'œuvre du Seigneur, je dois aussi pouvoir vivre de cette œuvre...

Cette réalité les Saintes Écritures le déclarent dans le texte suivant :

« Ne suis-je pas libre ? Ne suis-je pas apôtre ? N'ai-je pas vu Jésus notre Seigneur ? N'êtes-vous pas mon oeuvre dans le Seigneur ? Si pour d'autres je ne suis pas apôtre, je le suis au moins pour vous ;

Car vous êtes le sceau de mon apostolat dans le Seigneur. C'est là ma défense contre ceux qui m'accusent. N'avons-nous pas le droit de manger et de boire ? N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une soeur qui soit notre femme, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas ?

Ou bien, est-ce que moi seul et Barnabas nous n'avons pas le droit de ne point travailler ? Qui jamais fait le service militaire à ses propres frais ? Qui est-ce qui plante une vigne, et n'en mange pas le fruit ?

Qui est-ce qui fait paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau ? Ces choses que je dis, n'existent-elles que dans les usages des hommes ?

La loi ne les dit-elle pas aussi ? Car il est écrit dans la loi de Moïse : Tu n'emmuselleras point le boeuf quand il foule le grain. Dieu se met-il en peine des boeufs, ou parle-t-il uniquement à cause de nous ? Oui, c'est à cause de nous qu'il a été écrit que celui qui laboure doit labourer avec espérance, et celui qui foule le grain fouler avec l'espérance d'y avoir part.

Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grosse affaire si nous moissonnons vos biens temporels.

Si d'autres jouissent de ce droit sur vous, n'est-ce pas plutôt à nous d'en jouir ? Mais nous n'avons point usé de ce droit; au contraire, nous souffrons tout, afin de ne pas créer d'obstacle à l'Évangile de Christ.

Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel ? De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile.» [1 Corinthiens 9 versets 1-14, Bible Louis Segond].

Fort de tout ce que je viens de vous présenter, vous comprenez que j'ai besoin de votre aide, afin de continuer cette œuvre. J'ai fait bien des démarches en vue d'obtenir un financement, mais ni les banques ni les sociétés de crédit n'accordent des financements pour l'édition de livres, cela s'avère être un défi.

À chaque nouvelle demande rejetée, j'ai été tel un homme qui, perdu en plein désert, court après un mirage lui présentant un lac « salvateur », mais en vain. Les répercussions sont que, faute de finances, l'œuvre est en friche.

Néanmoins, j'ai l'assurance que, par la grâce de Dieu, à qui appartiennent l'argent et l'or, ainsi que cette œuvre qu'il m'a confié, ce livre trouvera son public et que vous, qui serez amenés à le lire, ne resterez pas insensibles à cet appel à l'aide que je vous adresse.

Il est vrai que beaucoup en sont venu à vivre en pensant que leurs biens temporels leur appartiennent et n'ont que faire des besoins de l'œuvre du Seigneur. Ceux-là je les invite à lire les paraboles que nous trouvons dans les textes suivants. Voici la première : **« Puis il leur dit : Gardez-vous avec soin de toute avarice ; car la vie d'un homme ne dépend pas de ses biens, fût-il dans l'abondance.**

Et il leur dit cette parabole : Les terres d'un homme riche avaient beaucoup rapporté. Et il raisonnait en lui-même, disant : Que ferai-je ?

Car je n'ai pas de place pour serrer ma récolte. Voici, dit-il, ce que je ferai : j'abattrai mes greniers, j'en bâtirai de plus grands, j'y amasserai toute ma récolte et tous mes biens ;

Et je dirai à mon âme : Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années ; repose-toi, mange, bois, et réjouis-toi. Mais Dieu lui dit : Insensé !

Cette nuit même ton âme te sera redemandée; et ce que tu as préparé, pour qui cela sera-t-il ? Il en est ainsi de celui qui amasse des trésors pour lui-même, et qui n'est pas riche pour Dieu. » [Luc 12 versets 15-21, Bible Louis Segond].

Complétons avec ceci :

« Il y avait un homme riche, qui était vêtu de pourpre et de fin lin, et qui chaque jour menait joyeuse et brillante vie. Un pauvre, nommé Lazare, était couché à sa porte, couvert d'ulcères, et désireux de se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche; et même les chiens venaient encore lécher ses ulcères.

Le pauvre mourut, et il fut porté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, et il fut enseveli. Dans le séjour des morts, il leva les yeux; et, tandis qu'il était en proie aux tourments, il vit de loin Abraham, et Lazare dans son sein.

Il s'écria : Père Abraham, aie pitié de moi, et envoie Lazare, pour qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau et me rafraîchisse la langue; car je souffre cruellement dans cette flamme. Abraham répondit :

Mon enfant, souviens-toi que tu as reçu tes biens pendant ta vie, et que Lazare a eu les maux pendant la sienne ; maintenant il est ici consolé, et toi, tu souffres. » [*Luc 16 versets 19-25, Bible Louis Segond*].

L'heure n'est plus à tergiverser, si ce livre vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir nourrir les âmes, pour et par le Seigneur. J'ai foi que le Seigneur a un peuple fidèle, qui est présenté comme les 7000 qui, du temps d'Élie, n'ont point fléchi le genou devant Baal et qu'ils lui demeurent fidèles.

Je sais que vous ne fermerez pas vos cœurs à cet appel à l'aide, car vous marchez par amour selon que notre Sauveur nous le demande.

Voici ce qui est préconisé : « **Donne à celui qui te demande, et ne te détourne pas de celui qui veut emprunter de toi.** » [*Matthieu 5 verset 42, Bible Louis Segond*].

Complétons avec ceci : « **Si quelqu'un possède les biens du monde, et que, voyant son frère dans le besoin, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui ?**

Petits enfants, n'aimons pas en paroles et avec la langue, mais en actions et avec vérité.

Par là nous connaissons que nous sommes de la vérité, et nous rassurerons nos coeurs devant lui » [1 Jean 3 versets 17-19, Bible Louis Segond].

Finissons avec ceci : « **Si l'un de tes compatriotes tombe dans la pauvreté dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne, tu ne lui fermeras pas ton coeur et tu ne lui refuseras pas ton aide.**

Au contraire, tu lui ouvriras ta main toute grande et tu lui prêteras suffisamment selon ses besoins. Garde-toi bien de nourrir dans ton coeur des pensées mesquines et de te dire :

« C'est bientôt la septième année, l'année de la remise des dettes » et, pour cette raison, de regarder ton compatriote pauvre d'un mauvais oeil sans rien lui donner. Car alors, il se plaindrait de toi à l'Éternel et tu porterais la responsabilité d'une faute.

Donne-lui généreusement et non pas à contrecoeur. Et pour cela, l'Éternel ton Dieu te bénira dans tout ce que tu feras et dans tout ce que tu entreprendras. En fait, il y aura toujours des nécessiteux dans le pays : c'est pourquoi, je t'ordonne d'ouvrir toute grande ta main à ton compatriote, au malheureux et au pauvre dans ton pays. » [Deutéronome 15 versets 7-11, Bible Semeur].

Si ce livre où l'un de ceux que je vous offre gratuitement sur mon site vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir continuer à fortifier et aider le plus grand nombre.

J'en appelle donc à votre générosité. Ainsi, si le vôtre cœur vous en dit, vous pouvez m'apporter votre aide en me faisant parvenir vos dons par voie postale à :

*Monsieur Kenny Ronald Marguerite, Impasse py n° 24,
Californie, 97232 Le Lamentin (Martinique).*

Vous avez aussi la possibilité de faire un don sur l'onglet « **Faire un don avec Paypal** » (onglet situé sur l'écran, à gauche pour les ordinateurs et en bas pour les portables) présent sur mon site : **kenny-ronald-marguerite.com**.

4 Présentation du livre "*Inquisitiô (Le message des trois anges), tome IV, La réalité de l'attaque du faux prophète et de l'agneau bestial apocalyptique contre la loi de Dieu et la prophétie. (Version revue et complétée – réédition)*"

En guise d'introduction, je vous dirais que ce livre que vous avez entre les mains présente les œuvres iniques que pratique la religion adventiste du septième jour, ainsi que les plans qui m'ont été inspirés par l'Esprit de Dieu afin de réformer cette religion.

Ce livre est le dernier appel à la repentance que le Seigneur, dans sa grande mansuétude et sa grande miséricorde me donne de présenter à cette religion, à cause des actes pratiqués qui ne le révèrent pas.

Maintenant ces points actés et pour entrer dans le vif du sujet, je vous dirais que dans ces lignes, je vous expose les œuvres de l'Église adventiste du septième jour, qui se présente comme étant la défenderesse de la foi et de la parole de Dieu, mais qui œuvre comme ceux-là mêmes qu'elle condamne.

Mes propos relatifs au caractère inique des œuvres de cette religion pourraient sembler insensés, tellement cette dernière donne au monde l'image d'un lieu où la parole de Dieu est honorée et où nulle œuvre de ténèbres ne demeurent, comme « *des squelettes dans des placards* ».

Nous verrons qu'il en est tout autrement. Je vous démontrerais, au travers des préceptes doctrinaux de l'Église adventiste du septième jour, mis en lumière par la Bible combien ces fondements sont iniques et ne servent pas Dieu, bien au contraire.

Pour vous présenter les grandes lignes des errements de l'Église adventiste du septième jour, il nous faut commencer par les fondations sur lesquelles cette Église a été construite, puis développée pour en venir à ce qu'est, en cette décennie, la base du dogme que professe cette religion.

En préambule, je vous dirais qu'il y a plusieurs décennies de cela le Seigneur a suscité à une « *frêle petite plante* », qu'il a établie de son vivant prophétesse, elle s'appelait *Ellen G. White*.

L'Esprit de Dieu lui a donné de porter, entre autres, le message des trois anges apocalyptiques. La raison d'être principale de ce message à trois branches est de nous amener à donner Gloire au Seigneur !

Il présente en outre son jugement dont l'heure est arrivée, il appelle aussi l'humanité à la repentance et nous invite tous à rejeter toute doctrine qui n'est pas du Seigneur.

Ce message présente aussi le sort final qui sera réservé à ceux qui rejettent le Seigneur pour servir des doctrines d'hommes et enfin, il a pour but d'amener la papauté et ses sbires à la déchéance.

Cette humble servante du Seigneur, qu'était *Ellen G. White* a reçu de l'Esprit de Dieu de nouvelles révélations prophétiques, qui présentent les œuvres iniques et cachées de la papauté, et qui sont mises en lumière par le message des trois anges apocalyptique.

Ce faisant, de sa plume elle a laissé des instructions bien précises pour que les adventistes du septième jour ne puissent jamais s'unir à cet être inique, qu'est la papauté.

Elle présente aussi l'influence que les papes ont et auront sur les nations, et les organes législatifs qui gèrent le monde, de ce fait Mme White de son vivant a exhorté le peuple adventiste du septième jour à ne jamais contracter de telles unions.

Hormis ces instructions et recommandations, elle a laissé une épée, flamboyante et puissante destinée à permettre au monde de connaître le vrai visage de la papauté ainsi que les doctrines iniques que professe l'Église catholique, c'est le livre « *La tragédie des siècles* ».

Malheureusement, en cette génération, d'un revers de la main, le leader adventiste M. Ted N.C. Wilson a perverti toutes ces bases instituées par Mme White, sur lesquelles la foi adventiste est basée. Cet homme a renié les fondations de la foi de sa religion, en désavouant le livre « La tragédie des siècles », écrit de la plume d'Ellen G. White.

Il est allé jusqu'à demander pardon au pape François parce que 700000 de ces livres ont été distribués lors d'un des passages du pontife en Amérique.

Ted N.C. Wilson a en outre appelé de ses vœux une union entre les adventistes et les catholiques. Il a aussi mis en place des accords avec l'ONU, chose inimaginable jusque-là.

Tout cela peut paraître anodin, et même pour certains dénoter une grande ouverture d'esprit, néanmoins quand on lève le voile des apparences et que l'on plonge les regards sur une réalité de vie, nous comprenons le non-sens du nouveau positionnement de cette religion.

Pour ce faire, je m'en vais vous poser une question :

*Peut-on professer à la fois une chose et son contraire. **Exemple** : peut-on à la fois se déclarer contre l'avortement et être pro avortement ?*

Ou encore, peut on à la fois se battre contre les lois qui permettent en Amérique à tout un chacun de posséder une arme et soit même en détenir une ?

Ainsi, la religion adventiste du septième jour, ne peut pas d'un côté décréter que son dogme est basé sur les écrits d'Ellen G. White et d'un autre, renier ces enseignements, en pratiquant ce qu'elle a proscrit.

Ainsi, soit l'Église adventiste du septième jour s'émancipe des règles d'Ellen G. White, et pratique de nouvelles doctrines, soit cette religion demeure dans ses anciens sentiers et pratique ce que sa défunte prophétesse charismatique a établi.

Pour l'instant, nous sommes loin de ces deux extrêmes, car cette religion en est venue à pratiquer des doctrines bigarrées, qui sont un mélange des enseignements que *Mme Ellen G. White* a laissés et de ceux issus du dogme catholique.

Un exemple concret est la réalité de « l'Église du reste », cette religion l'a vécue du temps de Mme White qui en tant que prophétesse du Seigneur avait le don de prophétie, qui consiste à ce que le Seigneur parle à un de ses prophètes ou prophétesses en rêves ou en visions.

Mme White a reçu un grand nombre de visions et quelques rêves grâce auxquels elle a guidé le peuple adventiste du septième jour. Elle a aussi reconnu que l'Esprit de prophétie consiste à ce que Dieu parle à ses prophètes en rêves et en visions.

En opposition à tout cela, des décennies après la mort de *Mme White*, n'ayant plus de prophètes dans ses rangs l'Église adventiste du septième jour a perverti ces bases.

À leur place ont été institués des préceptes iniques de l'Église catholique qui ont été revus et édulcorés à « *la sauce* » adventiste du septième jour.

Parmi ces préceptes nous retrouvons le baptême des enfants ou encore la désacralisation des rêves et des visions.

Nous verrons aussi comment au travers de ces baptistères, l'Église adventiste du septième jour ne rend pas un culte à Dieu.

Bien au contraire, elle livre, pieds et poings liés, ceux qui vont se faire baptiser.

Incroyable ! Vous verrez à qui et comment.

Nous verrons aussi, qu'alors que cette religion se réclame comme étant la gardienne du sabbat, comment en plein sabbat, elle transgresse le commandement du Seigneur qui demande que « la main gauche ne puisse pas savoir ce que fait la droite ».

Je vais aussi vous présenter les œuvres sectaires et hors la loi que l'Église adventiste du septième jour a mises en place et qui lui permet, grâce à des contraintes psychologiques, de dépouiller ses membres de plusieurs millions de dollars par an et cela depuis des décennies, par le biais des dîmes et des offrandes qu'elle les oblige à lui verser.

Tout ce que je viens d'énoncer, je vous le démontrerai au travers des textes bibliques, juridiques, législatives et des doctrines établies par l'Église adventiste du septième jour.

Je poursuivrai en disant que j'ai eu à croiser *l'épée spirituelle* avec cette religion, mais du fait de sa puissance financière et de sa renommée, j'y ai laissé plus que « *des plumes* ».

Ma jeune épouse, à l'époque m'avait mis devant un dilemme, arrêter d'écrire contre cette religion, qui était autrefois la nôtre, ou divorcer.

J'ai choisi de demeurer fidèle au Seigneur. Les répercussions furent mon divorce et l'éloignement de mon fils que sa mère a emmené vivre à huit mille kilomètres de moi.

Néanmoins, devenu majeur, il est revenu vers moi depuis environ deux ans et nous réapprenons à nous connaître, mais je ne l'ai pas encore vu physiquement depuis plus de **14, très longues, années...**

Pour finir, pour qu'il y ait équité, je vous présente aussi un résumé de ma vie et vous verrez comment le Seigneur a la capacité de retirer un homme de la déchéance la plus totale pour en faire un de ses serviteurs, l'objectif étant que toute gloire lui revienne à lui seul, le Tout Puissant !